



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

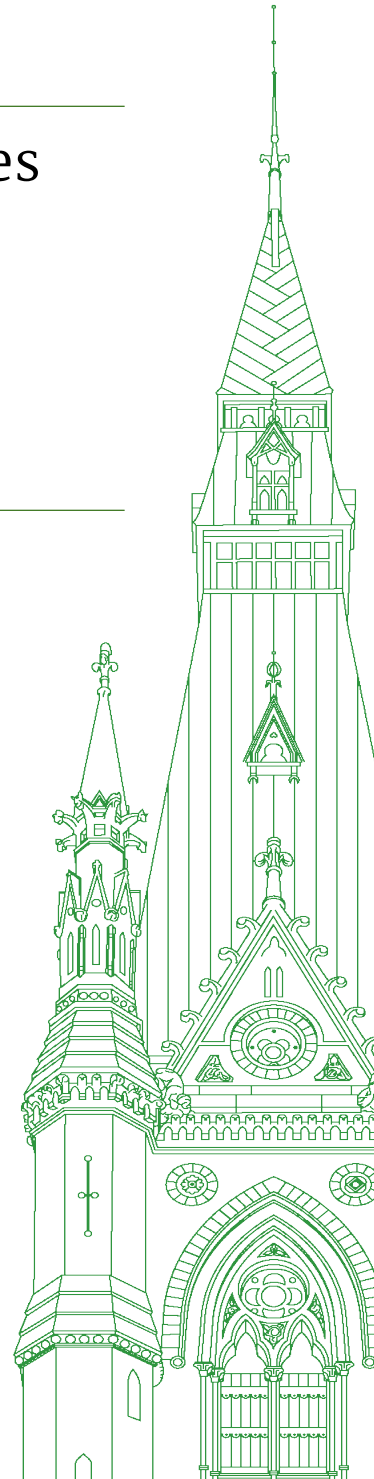
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 023

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 9 février 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 9 février 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Bienvenue à la 23^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis dans un territoire ancestral non cédé du peuple algonquin anishinabe et à exprimer notre gratitude, puisque le Comité a pu accomplir son important travail sur des terres dont il assure l'intendance depuis des temps immémoriaux.

Je tiens aussi à saluer les champions du Super Bowl de 2026, les Seahawks de Seattle.

Un député: Bravo!

Le président: Ce fut une excellente saison.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour poursuivre son étude des protections marines et côtières.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'invite tous les participants présents dans la salle à consulter les fiches qui se trouvent sur la table. Elles décrivent les précautions à prendre pour prévenir les incidents de rétroaction acoustique et ainsi protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier des interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la fiche. Il renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Conformément à nos motions de régie interne, j'informe les membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent en mode virtuel se sont prêtés aux tests techniques requis.

Voici quelques précisions à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Avant d'intervenir, veuillez attendre que je vous désigne nommément. Ceux qui participent par vidéoconférence doivent activer leur microphone en cliquant sur l'icône prévue. Qu'ils veuillent bien aussi le désactiver lorsqu'ils ne parlent pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, pour ceux qui sont sur Zoom, vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les propos doivent s'adresser à la présidence.

[Français]

Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main; pour les députés sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « lever la main ».

[Traduction]

Je souhaite maintenant la bienvenue aux témoins. Nous accueillons Anna Metaxas, professeure à l'Université Dalhousie, qui participe par vidéoconférence. Nous recevons en personne Kendra MacDonald, directrice générale de la Supergrappe des océans du Canada. Dwan Street, présidente de Fish, Food and Allied Workers-Union, témoignera également par vidéoconférence.

Nous allons commencer par les exposés préliminaires des témoins. Ils dureront au plus cinq minutes.

Madame Metaxas, nous allons commencer par vous.

Anna Metaxas (professeure Killam, Université Dalhousie, à titre personnel): Bonjour ou bon après-midi, selon l'endroit où vous êtes.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je tiens d'abord à vous remercier de m'avoir invitée à témoigner pour participer à votre étude sur les protections marines et côtières. Je mène des recherches sur la conception des aires marines protégées depuis plus de 20 ans.

Dans le contexte canadien, et particulièrement dans les Maritimes, mon groupe de recherche a fourni des données qui ont mené à la fermeture de la partie est du bassin Jordan et des canyons Corsair et Georges. Il s'agit de zones benthiques sensibles maintenant visées par la Norme de protection des autres mesures de conservation efficaces par zone, ou AMCEZ. Nous avons fourni des données scientifiques, aidé à la surveillance et contribué aux aperçus écologiques du site d'intérêt, ou SI, des îles de la côte Est et du SI du chenal de Fundy et du banc de Browns.

Je fournis régulièrement des conseils scientifiques au ministère des Pêches et des Océans, le MPO, notamment à titre de membre des comités consultatifs pour les aires marines protégées du champ hydrothermal Endeavour, des îles de la côte Est et du chenal de Fundy, et du banc de Browns, ainsi qu'au groupe de travail technique du réseau de conservation et du Comité de coordination des refuges marins qui s'intéresse expressément aux Maritimes.

À l'échelle internationale, j'ai participé à plusieurs réunions de la Convention sur la diversité biologique, dont trois à titre de membre de la délégation canadienne.

Enfin, je suis actuellement l'auteure principale chargée de la coordination du chapitre portant sur les cibles deux et trois du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ou CMBKM, pour la planification spatiale et l'évaluation de la connectivité de l'IPBES, soit la plateforme pour la biodiversité, pour lesquelles j'ai également été proposée par le Canada.

Dans toutes ces activités, j'agis en tant qu'intermédiaire honnête. Je me ferai un plaisir de vous faire part de mon expérience à cet égard en répondant aux questions.

Pour répondre brièvement à vos questions, je dirai que le gouvernement du Canada a signé des accords internationaux pour mettre fin à la perte de biodiversité et a élaboré un plan national pour conserver la biodiversité dans les trois océans du Canada. Les données scientifiques sont sans équivoque. La protection de la biodiversité peut contribuer au maintien de la santé des océans; protéger les côtes contre l'érosion; fournir des nurseries pour des espèces importantes sur le plan écologique et commercial, y compris des oiseaux; améliorer la séquestration du carbone; contribuer directement à la santé humaine.

La perte de biodiversité peut être la conséquence de nombreux facteurs de stress, comme l'extraction des ressources, les changements climatiques, la perte d'habitat par les aménagements côtiers, la pollution, l'eutrophisation et la pêche, entre autres. Fait important, les effets de ces facteurs de stress ne sont pas isolés, mais cumulatifs. Par exemple, les écosystèmes pollués sont plus vulnérables au réchauffement des océans ou, lorsque les herbiers marins sont perdus, le carbone qu'ils stockent est rejeté dans l'atmosphère.

Les AMC, soit les aires marines de conservation, qui jouent le même rôle que nos parcs nationaux sur terre, constituent un moyen de protéger la biodiversité. Les objectifs de conservation sont typiquement propres à une AMC et portent sur la conservation de la biodiversité, et non sur la gestion des pêches.

Le processus de mise en œuvre des zones de protection marine, relevant de la Loi sur les océans au Canada a commencé avec le champ hydrothermal Endeavour en 2003, suivi par le Gully en 2004. À cette époque et au début des années 2010, le processus prenait en moyenne une décennie, comme dans le cas du banc de Sainte-Anne, par exemple. En mars 2025, environ 15,5 % des zones marines et côtières du Canada étaient désignées au moyen d'une mesure de conservation quelconque, ce qui comprend les ZPM, ou zones de protection marine, visées par la Loi sur les océans, les parcs nationaux ayant des composantes marines, les refuges d'oiseaux, etc.

L'historique? Sur les 14 ZPM prévues par la Loi sur les océans en particulier, six ont été désignées avant 2015. Pour cinq autres, le processus de désignation a commencé avant 2015. Nous avons encore beaucoup de travail à faire. Comme il s'agit d'un processus

continu, il est encore trop tôt pour donner une réponse complète à vos questions précises.

J'insiste sur le point soulevé par de nombreux témoins précédents. Si on veut que la mise en œuvre des AMC soit un succès, il est essentiel de mener des consultations vastes et approfondies auprès du plus grand nombre possible d'intervenants et de titulaires de droits dès le début du processus de conception et pendant toute la durée de vie d'une AMC. Je crois fermement que la conservation marine peut — en fait, devrait — coexister avec d'autres utilisations de l'océan, y compris les pêches, l'aquaculture, le transport maritime et le tourisme, tout comme nos parcs nationaux coexistent avec l'agriculture et d'autres activités.

Cependant, la planification qui vise à répartir l'espace entre les différentes activités sur terre et en mer, y compris pour la conservation marine, exige des compromis de la part de tous les acteurs. Par conséquent, un manque de consultation adéquate mène souvent à de la désinformation et à l'incapacité d'en arriver à un compromis acceptable pour tous.

● (1105)

Fait important, la méfiance de longue date à l'égard du gouvernement, qui remonte à des décennies et qui s'étend à tous les ordres de gouvernement, peut faire dérailler le processus. C'est le cas, par exemple, du SI des îles de la côte Est, au sujet duquel je me ferai un plaisir de fournir plus de détails. Les priorités propres aux provinces peuvent donc ne pas correspondre à celles du gouvernement fédéral.

Pour comprendre si les cibles sont atteintes, si les objectifs sont atteints, il faut du temps, peut-être des décennies pour certaines AMC, et une surveillance s'impose...

Le président: Madame Metaxas, je crains que nous n'ayons plus de temps. Je vous invite à conclure, s'il vous plaît, puis nous passerons à quelqu'un d'autre.

Anna Metaxas: D'accord.

Il faut une surveillance des conditions environnementales, des états écologiques, des répercussions socioéconomiques, de l'application et de l'efficacité de la gestion. Le réseau d'AMC est toujours en évolution au Canada, ce qui donne l'occasion de continuer à améliorer la mise en œuvre. Par exemple, la ZPM du Banc-des-Américains vient d'être reconnue comme étant exemplaire et a été mise en nomination pour un prix mondial en tant que « Blue Park ». Cela montre que nous pouvons bien faire les choses. Cependant, je crois que pour poursuivre dans cette voie, nous devons maintenir l'affectation de ressources humaines et financières au processus afin d'assurer des consultations approfondies, une analyse socioéconomique détaillée et un suivi rigoureux.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Metaxas.

C'est maintenant au tour de Kendra MacDonald. Un maximum de cinq minutes.

● (1110)

[Français]

Kendra MacDonald (directrice générale, Supergrappe des océans du Canada): Monsieur le président et chers membres du Comité, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion d'être ici aujourd'hui.

[Traduction]

Je comparais à titre de directrice générale de la Supergrappe des océans du Canada, une grappe nationale d'innovation qui réunit près d'un millier de membres: représentants de l'industrie, partenaires autochtones, chercheurs et représentants du gouvernement du Canada, pour trouver à des défis océaniques complexes des solutions pratiques et déployables. Avec plus de 150 projets dans notre portefeuille, notre rôle n'est pas d'établir des politiques, mais de veiller à ce que l'ambition politique soit appuyée par une capacité réelle. De ce point de vue, je vais mettre l'accent sur ce qui est un défi canadien, mais aussi mondial.

À mesure que les aires marines protégées s'étendent à l'échelle mondiale, y compris ici au Canada, les gouvernements sont placés devant un problème commun: la surveillance, l'application des dispositions et les mesures de l'impact n'ont pas suivi le rythme de la désignation des aires. Dans de nombreuses administrations, les AMP sont surveillées au moyen d'enquêtes périodiques, de patrouilles peu fréquentes et d'ensembles de données qui se trouvent dans différentes institutions à des fins différentes. Même lorsque les intentions sont nettes, il est difficile de répondre aux questions fondamentales de façon suivie — par exemple, ce qui se passe dans l'eau, comment les écosystèmes réagissent et comment les pêches et d'autres activités interagissent avec les aires protégées au fil du temps.

C'est un défi mondial. Au Canada, ce défi est accentué par le cloisonnement. Nous n'avons pas de planification spatiale marine nationale — un plan portant sur l'utilisation de notre espace marin — ni une stratégie globale de l'économie bleue qui proposerait une vision commune et intégrée de la façon dont la conservation, les pêches, le transport maritime, l'énergie, les collectivités côtières et d'autres utilisations des océans sont censés coexister au fil du temps. Par conséquent, les décisions sont souvent prises par secteur, par programme ou par région plutôt que dans un contexte spatial et économique unifié. Par conséquent, les décisions relatives aux compromis sont évaluées au cas par cas plutôt que d'être appuyées par une conception plus globale.

Le Canada dispose de données importantes pour appuyer la prise de décisions. Nous avons la science des pêches, les données sur la conformité, la surveillance environnementale, l'information océanographique et les observations des Autochtones et des acteurs locaux, mais cela existe souvent dans des cadres conçus à des fins précises et pas toujours intégrés pour montrer comment les décisions relatives aux activités maritimes interagissent. Sans cette intégration, il devient plus difficile de montrer, par exemple, comment les aires protégées soutiennent la pêche ou la résilience devant les changements climatiques, ou encore où des adaptations se justifient par l'impact du climat sur les conditions au fil du temps.

C'est là que la technologie devient essentielle. Elle permet de passer d'une observation épisodique à une évaluation suivie. Elle permet de faire reposer l'application des dispositions sur des données plutôt que sur l'observation de ce qui est visible. Elle permet également de relier l'information écologique, opérationnelle et économique d'une manière qui appuie la discussion fondée sur des données probantes.

Fait important, la technologie ne remplace pas le savoir autochtone, l'expertise locale ou la gouvernance. Elle les complète en améliorant la visibilité, l'uniformité et la compréhension commune. Dans bien des cas, cela peut réduire les coûts et accroître la collaboration.

La bonne nouvelle, c'est que cette capacité existe déjà au Canada. Je le vois tous les jours dans mon rôle. Par exemple, des systèmes mis au point au Canada comme les plateformes de surveillance du poisson basées sur l'intelligence artificielle sont déjà utilisés pour observer la présence et le mouvement des poissons de façon continue à l'aide de capteurs sous-marins et d'analyses. Ces outils s'appliquent directement aux habitats sensibles et aux aires protégées, fournissant des renseignements non intrusifs en temps réel sur ce qui se passe sous la surface.

Il en va de même pour les plateformes canadiennes autonomes de surveillance acoustique qui observent l'activité marine et l'état des écosystèmes sur de grandes zones, qui appuient la connaissance de la situation, un effort de conformité plus ciblé et les données longitudinales nécessaires pour évaluer les résultats au fil du temps. Les progrès réalisés dans le domaine des technologies génomiques environnementales portent sur l'intendance de l'environnement et améliorent les efforts de détection et d'atténuation des agents pathogènes, renseignements qui pourraient appuyer directement la prise de décisions concernant les AMP.

Ces technologies montrent que ce qu'il faut, ce n'est pas de savoir si nous pouvons observer l'océan, mais plutôt si nous choisissons d'intégrer cette information au processus décisionnel. Une meilleure information n'élimine pas les désaccords, mais elle favorise une discussion fondée sur des données probantes. Le Canada peut miser sur ses forces — de solides données scientifiques, des institutions compétentes, une technologie novatrice et un savoir autochtone profond — pour que les décisions relatives aux océans, peu importe l'orientation politique, soient fondées sur la crédibilité, une mesure suivie qui montre à ceux qui sont touchés par les décisions si les résultats souhaités sont atteints.

Un océan sain est plus productif. Les objectifs en matière de conservation et d'économie peuvent être harmonisés et appuyés par des données plus intégrées. En utilisant ces données pour élaborer une planification spatiale maritime nationale cohérente, nous pouvons relier la surveillance des AMP d'un océan à l'autre tout en renforçant une économie des océans déjà florissante au Canada.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame MacDonald.

Nous allons maintenant conclure par l'exposé liminaire de Mme Street.

Vous avez un maximum de cinq minutes.

• (1115)

Dwan Street (présidente, Fish, Food and Allied Workers - Unifor): Merci, monsieur le président.

Merci aux membres du Comité de me donner l'occasion de comparaître.

Je m'appelle Dwan Street. Je suis présidente du syndicat Fish, Food and Allied Workers Union, ou FFAW-Unifor, qui représente des milliers de pêcheurs, de travailleurs du secteur de la transformation et d'habitants des régions côtières de Terre-Neuve-et-Labrador, dont le gagne-pain et les collectivités dépendent directement d'un accès soutenu aux ressources marines et de la santé à long terme de l'océan.

Je suis heureuse que le Comité s'intéresse aux protections marines et côtières et que nous puissions discuter des répercussions de ces protections sur les collectivités de pêcheurs, des modalités de mesure du succès des efforts de conservation et de l'atteinte des objectifs énoncés.

Qu'il soit clair dès le départ que les membres du FFAW appuient la conservation. Personne n'a plus à cœur la santé des océans que les pêcheurs. Nos membres vont sur la mer tous les jours, et ils dépendent d'écosystèmes durables, non seulement pour se procurer un revenu dans l'immédiat, mais aussi pour assurer la survie à long terme de leurs collectivités. Cela dit, notre expérience de la dernière décennie montre que, même si les protections marines et côtières partent peut-être d'une bonne intention, la façon dont ces mesures ont été mises en œuvre a eu des conséquences graves et durables pour les collectivités qui dépendent de la pêche, tout en soulevant des questions légitimes d'équité, de cohérence et d'efficacité.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a considérablement élargi les aires marines protégées et les refuges marins. Pour les collectivités côtières, ces décisions n'ont rien d'abstrait. Elles ont un impact direct sur la possibilité de continuer à vivre de la mer. Lorsqu'une zone de pêche est fermée, l'impact est immédiat. Plus important encore, il est souvent permanent. La perte d'accès représente une perte économique directe qui s'étend sur plusieurs générations.

Les entreprises de pêche sont construites autour de l'accès à des lieux de pêche précis. L'accès à ces lieux une fois supprimé, il est rarement rétabli. Au fil du temps, les fermetures réduisent la rentabilité des entreprises de propriétaires-exploitants et limitent les possibilités pour les jeunes de pratiquer la pêche. Elles affaiblissent la capacité de transformation et, en outre, contribuent au déclin de la population dans les localités côtières. Ces répercussions sont aggravées par l'effet cumulatif des fermetures multiples qui se superposent, souvent sans qu'il soit tenu compte de toutes les conséquences socioéconomiques à long terme. Bien que les avantages de la conservation soient souvent présentés dans une optique nationale ou mondiale, les coûts sont assumés localement par les collectivités tributaires de la pêche qui ont peu d'autres débouchés économiques.

Le FFAW est également profondément préoccupé par les déséquilibres évidents dans le traitement réservé aux différents utilisateurs des océans dans les refuges marins créés pour assurer la conservation. Dans plusieurs cas, la pêche est catégoriquement interdite, même lorsqu'elle peut présenter peu ou pas de risque pour les objectifs de conservation. Par exemple, dans des zones comme la fosse de l'île Funk, les méthodes de pêche comme la palangre, qui ont un contact minimal avec le fond marin, ne sont pas autorisées. En même temps, dans d'autres secteurs, y compris le refuge du talus nord-est, les activités d'exploration et de mise en valeur pétrolières et gazières sont autorisées.

Ce qui est particulièrement troublant, c'est le processus qui encadre la prise de ces décisions. Les promoteurs pétroliers et gaziers ont l'occasion de faire valoir, au moyen de divers essais et de diverses activités de surveillance, que leurs activités ne nuiront pas à la conservation. Le secteur des pêches n'a pas cette possibilité. La pêche est tout simplement exclue, sans évaluation équivalente fondée sur des données probantes ou sans possibilité de montrer qu'elle est compatible avec les objectifs de conservation. Il est clair, aux yeux des pêcheurs, que c'est deux poids, deux mesures. Les activités industrielles sont autorisées, assorties de conditions, tandis que la pêche — une activité renouvelable et hautement réglementée qui fait vivre les collectivités côtières — est complètement exclue.

Ce déséquilibre est aggravé par le manque de transparence quant à la façon dont le gouvernement mesure l'atteinte des objectifs de conservation une fois que les aires protégées sont établies. La surveillance et l'évaluation manquent de cohérence, et il arrive souvent que les résultats à long terme ne soient pas clairs et ne soient pas rendus publics. La pêche est étroitement surveillée et contrôlée et les dispositions sont appliquées avec rigueur. Il est raisonnable de s'attendre au même niveau de rigueur et de responsabilité pour démontrer que les refuges marins et les aires protégées procurent les avantages environnementaux qui ont justifié leur création.

La désignation à elle seule ne garantit pas le succès des efforts de conservation. Si les objectifs sont la biodiversité, la protection, la conservation des habitats ou le rétablissement des stocks, ces résultats doivent être mis en évidence. Lorsqu'il est prouvé que les objectifs ne sont pas atteints, les mesures de gestion doivent être revues et adaptées. Les connaissances des pêcheurs doivent être au cœur de ce processus. Nos membres possèdent une expérience et une compréhension des écosystèmes marins qui s'étalent sur des générations. Il ne faudrait pas qu'elles disparaissent au moment de la désignation. Elles doivent servir à assurer le suivi, l'évaluation et la prise de décisions.

Je conclus. Les protections marines et côtières doivent être efficaces, fondées sur des données probantes et équitables. Lorsque l'accès à la pêche est supprimé, les pertes économiques pour les collectivités côtières sont souvent permanentes et peuvent durer des générations. Les Canadiens ont le droit d'avoir la preuve évidente que ces sacrifices donnent de réels avantages en matière d'environnement. Le FFAW croit que la conservation et les pêches durables sont des objectifs indissociables. Pour atteindre ces deux objectifs, il faut de la transparence, de la responsabilisation, une gestion souple et un traitement égal de tous les utilisateurs des océans.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Voilà qui met fin aux exposés liminaires.

Nous allons passer directement à la première série de questions, en commençant par M. Small. Six minutes.

● (1120)

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue aux témoins.

Ma première question s'adresse à Mme Street. Le gouvernement avait-il besoin d'adhérer au plan des Nations unies sur les aires marines protégées de la cible 3 pour protéger les eaux canadiennes, alors que plus d'une douzaine de lois du Parlement sont en place pour protéger les stocks de poissons et nos écosystèmes océaniques? Pensez-vous qu'il était nécessaire d'accepter la cible 3?

Dwan Street: Nous ne croyons pas que c'était nécessaire. Nous estimons qu'il s'agissait d'une cible extrême. Malheureusement, c'est l'industrie de la pêche qui en a fait les frais. Nos buts sont constamment modifiés. Nous avons entendu dire qu'il y en avait 10, puis 15. Ensuite, il y en a eu 20, puis 30. Quand cela va-t-il cesser?

Nous estimons que l'industrie de la pêche n'est pas traitée équitablement. Si nous avions tous été à la table... Il y a des régions vierges, disons dans l'Arctique, dans le nord du Labrador — tout le monde était prêt à travailler ensemble —, qui pourraient aider à atteindre ces cibles sans nuire à l'industrie, mais malheureusement, ce que nous constatons, c'est un manque de respect total envers notre industrie.

Il y a quelque temps, il a été envisagé de fermer la zone des rochers Vierges. Nos membres sont en colère. C'est l'un des lieux de pêche historiques les plus lucratifs en ce qui concerne la morue du Nord, qui, bien sûr, se rétablit et devient beaucoup plus importante pour nos membres comme espèce exploitable.

Clifford Small: Je vous arrête là, madame Street.

Quand avez-vous entendu parler d'une aire marine protégée dans la zone des rochers Vierges? Auriez-vous été l'un des premiers groupes pressentis pour apporter votre appui à ce sujet, étant donné que vous êtes un utilisateur qui dépend tellement de cette zone?

Dwan Street: Nous ne savons pas au juste où nous en étions dans la hiérarchie de ceux qui ont été informés, mais je me rappelle que notre agente de liaison avec l'industrie, Katie Power, qui s'occupe en première ligne des zones fermées, est venue me voir à la fin de l'automne dernier et m'a dit qu'elle entrevoyait un problème majeur. Nous avons été absolument abasourdis de constater qu'on songeait à fermer la zone des rochers Vierges.

Clifford Small: Je vous ai entendu parler de zones intouchées qui pourraient être protégées. À propos des zones terrestres protégées, on a par le passé songé à des régions où il y avait des forêts anciennes et des zones qui n'ont jamais été touchées, qui étaient vierges. Y a-t-il des zones dans l'océan qui sont vierges et où la pêche est rarement pratiquée et qui, selon vous, pourraient être à protéger en priorité, de préférence à des zones qui ont été, dans certains cas, draguées au point de ressembler à des terrains de stationnement?

Dwan Street: Bien sûr, nous discutons régulièrement avec nos homologues autochtones. Je sais que certaines régions du nord du Labrador étaient à l'étude, surtout des zones qui n'ont jamais été exploitées, que ce soit par nos membres ou des groupes autochtones. Il me semble que ces mesures ont été mises de côté. Malheureusement, il semble que la victime de choix soit toujours l'industrie de la pêche.

Clifford Small: Merci.

Madame MacDonald, que pensez-vous de la nécessité pour le gouvernement fédéral de signer le protocole des Nations unies sur les aires marines protégées, avec sa cible 3, alors que nos océans sont protégés par plus d'une douzaine de lois fédérales?

Kendra MacDonald: Notre rôle n'est pas de commenter les politiques. Bien sûr, j'ai participé à un certain nombre de discussions. À l'échelle mondiale, on se soucie de protection, mais le sujet de conversation à ce niveau et le défi, c'est que nous ne pouvons pas avoir des désignations trop importantes pour notre capacité de surveiller, de faire respecter les dispositions et de comprendre les impacts.

Clifford Small: Pour poursuivre dans le même sens que mes échanges avec Mme Street, je dirai que, lorsque nous avons commencé par le passé à créer des aires protégées terrestres et des parcs nationaux, nous avons choisi des zones vierges, des forêts anciennes et des zones qui n'avaient jamais été touchées par aucun type de développement ou d'exploitation des ressources. Ce sont

d'abord elles qu'on a protégées. Pour viser la cible 3, pourrait-on aussi protéger des aires qui n'ont jamais été touchées?

Kendra MacDonald: Ce n'est pas mon domaine de compétence.

Clifford Small: D'accord, merci.

Madame Street, les organisations non gouvernementales environnementales, les ONGE, au Canada insistent souvent sur la création de nouvelles aires protégées. Elles sont souvent financées par des fondations américaines qui tentent d'influencer l'opinion publique en faveur de la création de ces aires. Qu'en pensez-vous?

● (1125)

Dwan Street: À propos des ONGE, nous avons énoncé notre position très publiquement et très clairement. Nous sommes profondément troublés par le fait que le gouvernement canadien les fasse intervenir comme parties prenantes dans les décisions sur la gestion des pêches, alors qu'il est clair que leur seul intérêt consiste à remplir leurs poches et leurs coffres pour leurs donateurs.

Je tiens à souligner encore une fois que les membres du FFAW croient en la conservation. Il n'y a pas de meilleurs intendants de la ressource que les pêcheurs. C'est leur gagne-pain. Ce sera leur gagne-pain pendant des générations à venir.

Il est très facile pour quelqu'un qui travaille dans un bureau et n'a probablement jamais vu l'eau de la mer de se prononcer et d'essayer de priver quelqu'un d'autre de son gagne-pain, alors que lui-même n'est pas vraiment touché. C'est troublant depuis l'époque où ces organisations militaient contre la chasse au phoque. Nous avons vu les dégâts que cela a causés. Maintenant, elles essaient de fermer des pêches et des zones sans aucune preuve que cela va permettre d'atteindre leurs objectifs.

Nous remettons vraiment en question les motifs de leur action. Comme vous l'avez dit, monsieur Small, elles satisfont les caprices de donateurs américains, de millionnaires, qui n'ont aucun intérêt pour l'industrie de la pêche. C'est troublant. Leur participation s'intensifie et nous allons continuer de leur résister.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Nous passons maintenant à M. Klassen. Six minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci beaucoup, et merci à tous les témoins de nous avoir fourni toute cette information.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises au Comité et comme Mme Street l'a encore affirmé, la conservation et une industrie de la pêche rentable sont des objectifs réalisables, et c'est évidemment notre objectif à tous. Nous devons veiller à protéger les eaux et à protéger l'activité des pêcheurs et les collectivités.

Madame Street, vous avez dit que les ONGE restaient en marge, ne s'occupaient pas d'aller sur l'eau pour pêcher. Comment pouvons-nous nous assurer que les ONGE et les pêcheurs fournissent tous des renseignements adéquats et fiables?

Dwan Street: Nous ne croyons pas que les ONGE aient un rôle à jouer dans la gestion des pêches.

Nous avons discuté avec elles, et leur message est toujours le même: il faut limiter des pêches ou les fermer. Il ne semble pas y avoir de volonté de collaboration. Lorsque ce message est toujours négatif et qu'on essaie de priver nos membres de leur gagne-pain, nous ne croyons pas que quoi que ce soit qu'elles apportent à la discussion soit fiable. Nous nous méfions de leur motivation.

Nous cherchons toujours à maintenir la santé de la ressource afin qu'elle puisse soutenir nos collectivités pendant très longtemps, car, à Terre-Neuve-et-Labrador, sans les pêches, ces collectivités vont tout simplement disparaître.

Ernie Klassen: Merci beaucoup.

Madame Metaxas — j'espère avoir la bonne prononciation —, 196 pays dans le monde ont signé la Cible 30 x 30, aussi appelée la Cible 3. Pourriez-vous nous parler un peu de la position du Canada par rapport à d'autres pays, ou de celle de la majorité des autres pays, pour ce qui est de l'application ou de l'atteinte de cette cible? De plus, le Canada suit-il le processus de la Cible 3 ou applique-t-il sa propre version canadienne?

Anna Metaxas: Merci beaucoup. Vous avez prononcé mon nom presque correctement.

Tout d'abord, les 196 pays n'ont pas signé la Cible 3. C'est une façon très étroite de voir les choses. Ce que tous ces pays ont signé, comme nous l'avons entendu plus tôt cette semaine, c'est le Cadre mondial de la biodiversité.

Le cadre vise à prévenir la perte de biodiversité. Il comporte quatre objectifs et 23 cibles, dont la Cible 3. Une autre cible concerne la pêche durable. Une autre consiste à lutter contre les changements climatiques et à réduire le plus possible les répercussions de ces changements. Une autre concerne la planification spatiale. C'est ce que le Canada a signé, et la Cible 3 n'est qu'une partie du cadre.

Pour ce qui est de la situation du Canada, je dirais que le pays, comme vous pouvez vous y attendre, s'en tire mieux que certains et pire que d'autres. Il y a de petits États insulaires — par exemple, les Palaos — qui dépendent entièrement de leurs océans, parce que c'est ce qui les entoure. Ils appliquent des niveaux de protection très élevés et ils ont déjà largement dépassé les 30 %. Par contre, il y a d'autres pays qui en font beaucoup moins. Je dirais que nous sommes en milieu de peloton, comme nous avons l'habitude de l'être.

Pour ce qui est de savoir si nous abordons la question en tenant compte de la réalité canadienne, je pense que chaque pays doit le faire, y compris le Canada. Il n'y a pas de recette unique. Tout le monde essaie d'adapter le tout à sa réalité.

● (1130)

Ernie Klassen: Vous avez aussi parlé de consultation. On entend souvent dire que l'industrie n'a pas l'impression d'être suffisamment consultée.

Pourriez-vous nous parler d'autres organisations, ainsi que des pêcheurs, et de ce que nous pourrions faire pour améliorer la consultation, à votre avis.

Anna Metaxas: J'ai acquis mon expérience dans les Maritimes. J'ai assisté à un grand nombre de séances de consultation avec différents groupes dans la salle — différentes industries de pêche, des organisations non gouvernementales environnementales, ou ONGE, des universitaires qui fournissent des données scientifiques et différents gouvernements et administrations —, et je dirais que cela donnait lieu à des débats enflammés. Ils le sont toujours.

Nous pouvons toujours faire mieux, et je pense que là où nous pouvons nous améliorer, c'est en passant du temps à l'avance du processus, tout le monde s'informant les uns les autres et fournissant des preuves à tous les autres intervenants dans la salle au sujet

de ce que signifierait le processus. Les scientifiques pourraient dire: « Voici pourquoi il faut appliquer la Cible 3. » L'industrie de la pêche pourrait répondre: « Très bien, mais si c'est ce que nous faisons, voici ce que cela signifiera pour l'industrie. »

Les consultations sont essentielles. Nous avons besoin du plus grand nombre possible d'intervenants et de représentants de peuples autochtones dans la salle, et je pense que nous devrions nous informer les uns les autres le plus possible.

Ernie Klassen: L'information est toujours synonyme de pouvoir, alors informer les gens est probablement l'une des meilleures stratégies que nous puissions utiliser.

Madame MacDonald, je crois que vous avez parlé d'une stratégie insuffisante et du fait que les organisations et les ministères travaillent en vase clos. Nous l'avons vu un peu lorsque le gouvernement provincial de Terre-Neuve a annulé sa décision concernant au moins une des aires marines protégées, ou AMP.

Je suis curieux de savoir si vous pouvez nous parler des autres provinces. Comment s'y prennent-elles et adhèrent-elles? Comment pouvons-nous obtenir une plus grande adhésion des gouvernements provinciaux également?

Le président: J'ai bien peur de devoir intervenir, car nous avons dépassé le temps prévu.

Je pense que c'est une question importante. Madame MacDonald, si vous voulez répondre par écrit, nous vous en serions très reconnaissants.

[Français]

Nous continuons maintenant avec vous, monsieur Deschênes. Vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Merci aux témoins d'être présents.

Madame Dwan Street, vous avez fait part d'une situation de deux poids, deux mesures quant aux interdictions qui découlent de l'instauration des aires marines protégées. Il y aurait deux poids, deux mesures pour l'industrie de la pêche et l'industrie pétrolière et gazière.

Voudriez-vous nous expliquer la situation?

[Traduction]

Dwan Street: Bien sûr. Je vais prendre l'exemple du développement du talus maritime nord-est.

Nous avons été consultés de près et on nous a dit qu'il n'y aurait pas d'activité de pêche dans cette zone. Sur la côte de Terre-Neuve-et-Labrador, il y a pas mal d'activités pétrolières et gazières, et nos membres étaient prêts à faire des sacrifices et à faire des compromis dans cette zone parce qu'ils reconnaissaient que c'est une zone riche et dynamique.

Puis, bien sûr, nous avons découvert qu'il n'y avait absolument aucune restriction sur les activités sismiques ou l'exploration pétrolière et gazière. Nos membres ne sont pas en mesure de larguer un seul hameçon pour attraper un poisson dans cette région, mais un navire d'exploration sismique peut y entrer et faire exploser des charges toute la journée et toute la nuit. S'il y a des gisements de pétrole et de gaz, ils peuvent forer, forer et encore forer.

C'est un problème. Depuis des décennies, nos membres nous parlent de la différence qu'ils voient dans la capacité de capture une fois qu'un navire d'exploration sismique a traversé une zone. Je pense au turbot en particulier. Nos membres vous diront qu'à la seconde où un navire d'exploration sismique arrive à côté de leur bateau pendant qu'ils pêchent le turbot, leurs taux de prises deviennent pratiquement nuls.

Nous ne voyons pas comment le fait d'autoriser cette activité dans le refuge est acceptable alors que nos membres ne peuvent même pas larguer un hameçon, qui n'est pas destructeur et qui n'entre pas en contact avec le fond. C'est complètement interdit.

• (1135)

[Français]

Alexis Deschênes: Madame Street, c'est nouveau pour moi. Je comprenais que, dans les aires marines protégées, normalement, on ne faisait pas d'exploration gazière ni pétrolière. Cependant, vous dites que c'est le cas dans votre secteur, à Terre-Neuve-et-Labrador, c'est-à-dire le talus nord-est de Terre-Neuve.

Comment avez-vous appris qu'on voudrait interdire les activités de pêche, mais permettre des explorations pétrolières et gazières?

[Traduction]

Dwan Street: Cela dépend vraiment de la catégorisation de la zone qu'on essaie de fermer.

Il y a les aires marines protégées, les refuges marins et les aires marines nationales de conservation, ou AMNC, et chacun comporte certains critères. Cela dépend vraiment de l'étiquette qu'on appose sur la zone. Le talus maritime nord-est est étiqueté comme un refuge. Cela veut dire que l'on n'y autorise pas la pêche, mais qu'il peut y avoir de l'exploration pétrolière et gazière. En général, selon la zone, nous devons nous adresser au gouvernement et lui demander: « Dans quelle catégorie cette zone entre-t-elle? »

Dans le cas de l'AMNC dont notre province vient de se retirer — et nous lui en sommes très reconnaissants —, nous avons été à peine consultés. Nous avons posé des questions à Parcs Canada parce que, bien sûr, nous n'avions jamais composé avec une AMNC auparavant. Nous avons demandé ce qui était permis dans une telle zone, et ce qui y était limité. On nous a dit que les effets sur l'industrie de la pêche seraient très minimes.

Ensuite, on s'est rendu compte que la pêche au pétoncle y était complètement interdite. C'est une industrie énorme là-bas. Ce sont des petits bateaux de pêche, mais c'est une pêche à valeur élevée. On nous a dit: « Absolument pas. » De toute évidence, nous ne pouvons pas appuyer cela.

Cela dépend vraiment de la catégorisation de la zone qu'ils ferment.

[Français]

Alexis Deschênes: Dans ce cas-ci, quand avez-vous découvert qu'il y avait une possibilité pour l'exploration gazière et pétrolière dans le secteur?

[Traduction]

Dwan Street: Dès que nous avons été consultés et que nous sommes arrivés à la table de négociation, nous avons toujours demandé quelles autres industries allaient être touchées. Lorsqu'il s'agissait de la côte Est de notre province, nous demandions toujours: « Qu'advient-il des secteurs pétrolier et gazier? Seront-ils

toujours autorisés à fonctionner? », et la réponse était: « Absolument, oui. »

[Français]

Alexis Deschênes: Que vous a répondu le comité consultatif lorsque vous lui avez dit que le fait d'interdire toute pêche, mais de permettre des activités d'exploration n'avait pas de bon sens?

[Traduction]

Dwan Street: Ils n'avaient pas vraiment de réponses à nous donner, ce qui est malheureux.

J'étais là lorsque le processus était en cours et, à ce moment-là, j'occupais le poste d'agente de liaison avec l'industrie à l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve, ou FFAW. Nous avons essayé de pousser le plus fort possible, mais on nous a dit: « Non, c'est l'industrie de la pêche qui sera exclue. »

Encore une fois, on dirait toujours que c'est l'industrie de la pêche qui a la cible sur le dos et qui doit faire les frais du sacrifice lorsque des parties de notre océan sont fermées.

[Français]

Alexis Deschênes: L'aire marine protégée du talus nord-est de Terre-Neuve se trouve dans quel secteur? A-t-elle déjà été établie?

[Traduction]

Dwan Street: Oui, cette zone est fermée depuis un certain temps déjà. J'imagine qu'elle l'a probablement été vers 2016 ou 2017, si je me souviens bien.

[Français]

Alexis Deschênes: Madame Street, ce que vous nous expliquez est assez préoccupant.

Vous avez fait mention de votre crainte quant aux pertes économiques. Existe-t-il déjà des exemples, à Terre-Neuve-et-Labrador, où l'arrivée des aires marines protégées a entraîné des pertes économiques pour l'industrie de la pêche?

[Traduction]

Dwan Street: Absolument. Si je prends l'exemple de la fosse de l'île Funk, nous le constatons non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan écologique. Cela a complètement bouleversé l'écosystème.

Cette zone a été fermée pour protéger la morue du Nord, mais il y a maintenant une zone où la morue du Nord prend complètement le contrôle et fait diminuer les ressources en crabe des neiges dans cette zone. Les pêcheurs sont perdants dans la zone 3K, où ils ont été absolument dévastés d'apprendre l'an dernier qu'une réduction de 50 % était proposée pour le crabe des neiges. Nous avons été en mesure de la ramener à 25 %, mais il s'agissait tout de même d'une perte très importante. Les pêcheurs disent que la zone pose problème, parce que la prédation de la morue du Nord actuellement sur le crabe des neiges dans cette région est absolument hors norme. C'est ce qui nous préoccupe toujours.

Il y a deux ou trois autres exemples. Qu'il suffise de penser à Eastport. C'était une initiative pilotée par les pêcheurs. Ils surveillent toujours la situation, parce qu'il faut protéger le homard. On craint toujours que lorsque les homards sont autorisés à croître, la prédation des plus gros sur les plus petits devient un peu incontrôlable.

Nous surveillons toujours ces impacts écologiques, et lorsqu'il y a un impact comme celui-là, cela a une incidence sur les résultats financiers des pêcheurs. C'est toujours le propriétaire-exploitant qui ressentira ces effets d'abord et avant tout.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci, madame Street.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

• (1140)

[Traduction]

Cela met fin à notre première série de questions.

Nous allons commencer le deuxième tour avec M. Arnold, pour cinq minutes.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins de comparaître aujourd'hui.

J'aimerais revenir à la raison d'être de cette étude et citer les lignes de la motion:

[...] le Comité entreprenne une étude sur la façon dont le gouvernement du Canada a mis en place des protections marines et côtières depuis 2015, en mettant l'accent sur:

- (A) l'incidence de ces initiatives gouvernementales sur les Canadiens et les collectivités côtières qui dépendent des pêches et des ressources marines,
- (B) les méthodes utilisées par le gouvernement pour évaluer l'atteinte des objectifs de conservation et les raisons justifiant la création d'aires protégées,
- (C) la réalisation des raisons justifiant la création d'aires marines et côtières et des objectifs fixés par le gouvernement, [...]

Je vais commencer par Mme Metaxas.

Vous avez parlé de prendre le temps nécessaire avant le processus pour s'assurer que la consultation a été faite correctement. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le Comité entend constamment des pêcheurs et des utilisateurs de la ressource dire qu'ils n'ont pas été consultés ou, s'ils l'ont été, que l'on n'a pas tenu compte de leurs commentaires ou qu'on les a parfois utilisés contre eux? Pourquoi est-ce quelque chose que nous entendons tout le temps au Comité?

Anna Metaxas: Je n'ai aucune expérience du processus de consultation ailleurs que dans les Maritimes, évidemment, et d'après mon expérience, ces processus de consultation incluaient les pêcheurs.

À propos des ONG, pendant le processus de consultation, j'ai constaté personnellement qu'un membre d'une ONG agissait comme intermédiaire entre l'industrie de la pêche et le gouvernement pour faciliter les choses.

Je suppose que la raison pour laquelle vous entendez cela, c'est que les moyens de subsistance sont touchés. Je pense qu'il y a aussi des perceptions erronées quant à savoir si l'industrie est écoutée ou non. Ne pas faire ce que l'industrie demande tout de suite, ce n'est pas nécessairement ne pas l'écouter, mais ce qu'il faut absolument — et je suis parfaitement d'accord avec Mme Street —, c'est une évaluation de l'impact des propositions de l'industrie sur l'objectif de conservation et de l'impact de l'objectif de conservation sur l'industrie.

Mel Arnold: Maintenant que vous avez dit être d'accord avec Mme Street sur quelque chose, je vais m'adresser à Mme Street.

Madame Street, est-ce que tous les Canadiens sont touchés de façon égale par les efforts de protection et de conservation marine?

Dwan Street: À notre avis, absolument pas. Encore une fois, on dirait toujours que c'est l'industrie de la pêche qui doit donner, donner et ne rien recevoir en retour.

La FFAW n'est pas la seule qui est de cet avis. J'ai parlé à certains de mes collègues des Maritimes, et je pense notamment à ceux du banc de Sainte-Anne. Ils ont essayé de faire des compromis et d'en arriver à une zone qui, selon eux, pourrait être fermée au bénéfice de l'écosystème. On leur a dit: « Nous allons travailler avec vous et veiller à ce que les répercussions soient minimales. » Lorsque la zone a finalement été fermée, l'industrie a perdu environ 30 % de sa zone de pêche au flétan la plus lucrative. Il est facile de comprendre pourquoi l'industrie de la pêche devient frustrée lorsque nous voyons que l'exploration pétrolière et gazière peut se poursuivre dans ces zones.

Même avec le processus de l'AMNC que nous venons de terminer et dont notre province s'est retirée, tout ce dont nous avons entendu parler, c'est du tourisme. Je comprends ce que le tourisme peut apporter à une région. Je viens d'une région qui a été sauvée par le tourisme après le moratoire, mais on ne peut pas sacrifier une industrie au profit d'une autre. Ce que vous enlevez au gagne-pain des citoyens de votre ville n'est pas un compromis équitable pour ce que les touristes vont apporter pendant deux ou trois mois de l'année, et il semble que ce soit toujours le pêcheur...

Mel Arnold: Merci. Malheureusement, notre temps est très limité.

Madame MacDonald, je crois que c'est vous qui avez dit que nous ne pouvons pas avoir une croissance des aires marines de conservation au-delà de notre capacité de surveillance et que nos processus sont insuffisants. Cela nous ramène à l'un des éléments clés de la motion sur l'étude, c'est-à-dire les méthodes du gouvernement pour mesurer si les objectifs en matière de conservation sont atteints.

Le gouvernement a-t-il mis en place les buts et objectifs nécessaires pour que nous puissions vérifier si ces buts et objectifs ont été atteints?

• (1145)

Le président: Je déteste refaire cela, mais le temps est écoulé.

Si vous pouviez répondre brièvement, ce serait formidable.

Kendra MacDonald: Je pense que ce que nous avons constaté à l'échelle mondiale, c'est que la surveillance ne suit pas le rythme, alors comment pouvons-nous tirer parti d'une surveillance uniforme?

Je dirais, d'après ce que j'ai entendu dans les témoignages, que si nous ne faisons pas confiance aux résultats et aux recommandations et que nous ne sommes pas en mesure d'être sur la même longueur d'onde, alors nous ne recueillons pas suffisamment de données pour prouver la valeur des aires marines protégées à l'heure actuelle.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Nous passons maintenant à M. Connors, pour cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci.

Je vais partager mon temps avec mon collègue, M. Morrissey.

Madame Street, les aires marines protégées, ou AMP, sont-elles le meilleur outil disponible pour stopper ou inverser les pertes de biodiversité marine? Dans la négative, du point de vue de l'industrie, que recommanderiez-vous?

Dwan Street: Nous n'avons pas l'impression que les faits justifient l'établissement de ces aires. Tout ce que nous voulons, c'est que la fermeture d'une zone permette d'atteindre les objectifs visés.

Compte tenu des méthodes actuelles de surveillance et de ce que nous avons vécu, nous ne croyons pas que la fermeture de ces zones ait vraiment permis de faire en sorte que les objectifs visés soient atteints. Parmi celles où ils l'ont été — et vous avez donné l'exemple d'Eastport —, Eastport est un bon exemple, parce qu'Eastport était dirigé par les pêcheurs. Les pêcheurs se sont adressés au gouvernement et ont vu les avantages potentiels découlant de la protection de leurs ressources en homard, et ils surveillent la situation. Ils ont un comité de surveillance de l'AMP du homard d'Eastport, dont j'ai fait partie il y a quelques années. Ils surveillent constamment la zone et se demandent si ce qu'on y fait permet vraiment d'atteindre les objectifs visés. Ils surveillent la situation de près.

Cependant, le gouvernement nous arrive soudainement et nous dit qu'il va fermer une zone. Nous leur demandons ce qu'il va accomplir, et on nous le dit. Nous leur demandons comment ils le savent, mais ils ne peuvent pas nous donner de réponses. Des années plus tard, nous demandons « Qu'est-ce que cela a donné? », et ils n'ont toujours pas de réponse. Voilà le problème.

Nous estimons que lorsqu'une AMP ou une fermeture est dirigée par la base et que les gens sur l'eau et ceux qui en tirent leur gagne-pain voient un avantage potentiel et sont capables de travailler avec le gouvernement, ce n'est pas un problème, et si cela ne fonctionne pas, nous pouvons toujours rouvrir la zone. Cela pose problème lorsqu'on adopte une approche descendante et que le gouvernement vient nous voir pour nous dire: « Voici la zone que nous allons fermer, et c'est sans appel. Nous vous consultons pour cocher une case, mais vous n'avez pas vraiment votre mot à dire. »

Paul Connors: Selon votre expérience, avez-vous déjà vu les limites d'une AMP être modifiées après sa mise en œuvre, avec des répercussions négatives supplémentaires sur l'industrie?

Dwan Street: D'après mon expérience, non. Cela ne veut pas dire que ce n'est jamais arrivé. En général, lorsqu'on propose quelque chose, c'est ce qui est mis en œuvre, et il n'y a pas eu beaucoup d'ajustements à cet égard.

Paul Connors: En ce qui concerne la consultation, comment les pêcheurs sont-ils consultés actuellement? Pensez-vous que ce processus pourrait être amélioré?

Dwan Street: Oui, absolument. Je vais prendre l'exemple de l'aire marine nationale de conservation, ou AMNC, sur la côte sud-ouest.

Nous avons été mis au courant de la situation. Ensuite, j'ai dû en quelque sorte pousser en faveur de notre propre participation. Les réponses que nous obtenions étaient très vagues. Nous essayions d'organiser des réunions de comités de pêcheurs dans le secteur. Ils ne nous offraient des réunions, commodément, que lorsqu'ils savaient que les pêcheurs étaient partis en mer. Lorsque nous avons finalement pu tenir ces réunions, ils ont tenu des réunions avec d'autres intervenants le même jour, et les seuls messages qui ont été communiqués publiquement ont été les messages positifs issus des autres réunions.

Ce n'était pas un processus transparent ni digne de confiance, et quelque chose clochait vraiment.

Paul Connors: Merci beaucoup.

Je vais partager mon temps avec M. Morrissey.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

C'est une discussion intéressante.

J'aimerais maintenant proposer la motion suivante. Elle a été déposée la semaine dernière. Je crois que tous les députés devraient l'avoir dans les deux langues officielles.

La motion se lit comme suit:

Que:

a) le Comité reconnaisse que,

(i) le maquereau de l'Atlantique est une espèce fourragère clé et une source d'apât pour de nombreuses pêcheries du Canada atlantique et du Québec,

(ii) la pêche au maquereau a été affectée parce que les données scientifiques du MPO indiquent que l'espèce se trouve dans une zone critique dans les eaux canadiennes,

(iii) les pêcheurs ont observé de grands bancs de maquereaux en mer, et des vidéos publiées sur les réseaux sociaux ont montré des preuves de la présence de grands bancs de maquereaux au cours de l'année dernière, ce qui soulève des questions sur la santé du stock,

(iv) les États-Unis prévoient d'augmenter leur quota de maquereau de l'Atlantique, ce qui pourrait exercer une nouvelle pression sur la pêche canadienne, la santé de l'écosystème et les plans de reconstitution des stocks;

b) conformément à l'article 108(2) du Règlement,

(i) le Comité entreprenne une étude de six réunions sur la pêche au maquereau au Canada, le plan actuel de reconstitution des stocks de maquereau de l'Atlantique, les données scientifiques et l'analyse du maquereau dans les eaux canadiennes, les récentes données scientifiques américaines sur le maquereau et les répercussions potentielles de l'augmentation de la pêche américaine sur les stocks de maquereau du Canada,

(ii) le Comité entende les pêcheurs ainsi que des experts scientifiques,

(iii) le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations;

c) conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

Merci, monsieur le président.

• (1150)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

La motion a été proposée. Tous les membres devraient l'avoir dans leur boîte de réception et aussi dans la salle en copie papier.

Sur ce, si quelqu'un veut en parler, je vais ouvrir le débat.

C'est à vous, monsieur Arnold.

Mel Arnold: Puis-je demander une très courte pause?

Le président: Oui. Nous allons suspendre brièvement la séance.

• (1150)

(Pause)

• (1150)

Le président: Nous sommes de retour.

La motion a été proposée. À ce stade-ci, le débat est ouvert.

Y a-t-il débat sur la motion?

Vous avez la parole, monsieur Deschênes.

[Français]

Alexis Deschênes: Je vous remercie, monsieur le président.

Je proposerais un amendement pour que la situation du hareng soit également étudiée, en plus de celle du maquereau de l'Atlantique.

[Traduction]

Robert Morrissey: Monsieur le président, nous serions d'accord pour ajouter le hareng à l'étude.

Le président: Cet ajout a été proposé.

Y a-t-il d'autres interventions au sujet de cet amendement?

Sommes-nous tous d'accord pour modifier la motion en conséquence?

(L'amendement est adopté. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Nous revenons maintenant à la motion modifiée.

Y a-t-il d'autres interventions sur la motion?

Tout le monde est en faveur de la motion?

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président: Compte tenu de l'heure qui avance vite, nous allons maintenant poursuivre notre tour de questions.

[Français]

Nous allons passer à M. Deschênes.

[Traduction]

Ensuite, nous terminerons avec M. Gunn.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Monsieur le président, je veux revenir à la discussion au sujet de la fermeture du talus nord-est de Terre-Neuve.

Madame Street, ce que je comprends de la situation, c'est qu'on a créé un refuge et qu'on y permet l'exploration gazière et pétrolière qui a cours actuellement. Cependant, on vous a dit, à toute l'industrie de la pêche de Terre-Neuve, qu'il est absolument impossible de mener une quelconque activité de pêche dans cette zone. Est-ce exact?

[Traduction]

Dwan Street: Oui.

[Français]

Alexis Deschênes: Quel effet ont ces deux poids deux mesures chez vos membres?

[Traduction]

Dwan Street: Eh bien, c'est une zone très lucrative, surtout pour la pêche au turbot en eau profonde. Nous avons une flotte de navires qui pourraient aller pêcher le turbot au filet maillant dans ces brasses, mais ils ne peuvent plus y pêcher.

Même si ce n'est pas une grosse partie de notre flotte, c'était une pêche très lucrative à un moment donné.

• (1155)

[Français]

Alexis Deschênes: L'acceptabilité sociale est une problématique qui revient souvent en lien avec les aires marines protégées. Il s'agit de s'assurer qu'on peut consulter tout le monde pour obtenir leur adhésion pour que des compromis soient faits.

Lorsque vous voyez cette situation, comment est-ce que ça affecte la perception qu'ont vos membres des aires marines protégées et du bienfait de cette politique?

[Traduction]

Dwan Street: Nos membres veulent simplement voir des résultats et des preuves, mais nous n'avons pas l'impression qu'on nous a présenté quoi que ce soit pour montrer que nos stocks de poissons ou notre écosystème marin profitent de ces zones. On ne nous a rien fourni en preuve.

[Français]

Alexis Deschênes: Je comprends ça. Cependant, malgré la fermeture du talus, le fait qu'on permette de l'exploration pétrolière et gazière tout en interdisant toutes les activités de pêche, comment cela a-t-il été reçu?

[Traduction]

Dwan Street: Ce n'est pas bien reçu.

Nous avons toujours des préoccupations au sujet de l'activité pétrolière et gazière, en particulier l'activité sismique. Le ministère des Pêches et Océans, le MPO, a effectué des travaux sur le crabe des neiges en particulier pour voir quels ont été les effets de l'activité sismique sur l'espèce et comment cela l'entraîne dans différentes zones et la fait migrer. C'est vraiment préoccupant, et ces préoccupations ne datent pas d'hier.

Des études ont été réalisées en Nouvelle-Zélande et en Australie au sujet des effets de l'activité sismique sur la vessie natatoire des poissons. Nous sommes toujours très préoccupés, parce que nous savons ce qu'est la prospection sismique. C'est une explosion massive, un bruit, et il n'y a aucune façon qu'elle ne touche pas un poisson.

[Français]

Alexis Deschênes: Ce que nous comprenons donc, c'est que le gouvernement a choisi l'industrie pétrolière au détriment de l'industrie de la pêche.

[Traduction]

Dwan Street: Oui, c'est notre perception.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Nous allons terminer avec M. Gunn, pour quatre minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Street, en ce qui concerne la conservation, croyez-vous que les fermetures massives de zones qui ont été proposées dans le cadre du plan du gouvernement visant à mettre en œuvre la résolution des Nations unies concernant la Cible 3 sont fondées principalement sur des données scientifiques ou sont-elles dictées par une idéologie non scientifique ou non prouvée scientifiquement?

Dwan Street: Nous estimons que ces objectifs sont politiques. Il ne semble y avoir aucune preuve scientifique que la fermeture va protéger quoi que ce soit.

On nous a dit l'AMNC était largement socioéconomique, qu'elle allait attirer le tourisme. Ce ne sont pas de grandes villes. Elles n'injectent pas beaucoup d'argent dans leur économie. Je peux comprendre pourquoi certains conseils municipaux, qui se font dire par Parcs Canada que 100 millions de dollars seront injectés dans leurs collectivités, sauteraient sur l'occasion, mais quand nous leur avons demandé d'où viendraient ces 100 millions de dollars, ils n'ont pas pu répondre. Ils promettaient tous ces emplois, et nous leur demandions d'où viendraient ces emplois. Encore une fois, ils ne pouvaient pas répondre.

Nous n'avons pas l'impression que ce soit fondé sur des données probantes, que ce soit sur le plan économique ou scientifique. Nous estimons que c'est surtout politique.

Aaron Gunn: Ici, en Colombie-Britannique, on a commencé le travail préliminaire pour créer des aires marines protégées géantes dans le cadre de la Cible 3. Certaines pêches, comme la pêche à la crevette, par exemple, risquent fort de perdre jusqu'à 40 % de leur accès aux principaux lieux de pêche.

Si une telle chose arrivait aux pêcheurs que vous représentez, qu'est-ce que cela signifierait pour eux et leurs familles et pour leur capacité de gagner leur vie et de subvenir à leurs besoins, ainsi que pour les collectivités côtières où ils vivent?

Dwan Street: Après avoir parlé avec certains de mes collègues en Colombie-Britannique, je sais à quel point la crevette est importante là-bas, et je comparerais cela à notre pêche au crabe des neiges.

Il n'y a pas d'autres débouchés économiques dans bon nombre de ces collectivités. Lorsqu'il s'agit de nos collectivités côtières, c'est la pêche qui est leur moteur économique. Il n'est pas rare que la conjointe d'un pêcheur travaille à l'usine de transformation.

Nous essayons constamment de faire comprendre à nos politiciens que sans ces collectivités rurales et sans l'industrie de la pêche, les centres urbains comme St. John's, Gander et Corner Brook ne vont pas prospérer non plus, parce que c'est là que nos gens vont acheter leurs véhicules et une grande partie de leur épicerie.

La pêche est le moteur de cette province. Si vous enlevez une partie de leurs revenus aux pêcheurs, c'est la dévastation totale, parce que quelle est votre solution de rechange dans une province où les pêches sont au cœur de l'économie?

Aaron Gunn: Précisons qu'en Colombie-Britannique, le processus devant permettre d'atteindre ces objectifs arbitraires et, comme vous l'avez dit, politiques, est bien engagé. Est-ce la même chose sur la côte atlantique? A-t-on commencé à recenser et à cartographier ces immenses aires maritimes en vue d'atteindre l'objectif 30x30?

Dwan Street: Oui, c'est le cas.

Comme je l'ai indiqué, nous avons appris que la zone de Virgin Rocks était à l'étude. Cela nous préoccupe énormément, car la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador fonctionne par cycles. À l'heure actuelle, notre industrie des mollusques et crustacés est florissante, mais celle des poissons de fond est en voie de redressement. La morue du Nord a connu une croissance et le total autorisé des captures, ou TAC, a doublé cette année, ce qui a offert d'énormes possibilités économiques à nos membres. Quand la pêche commerciale aux crustacés et mollusques entamera un déclin, ce qui se produit

tous les 7 à 10 ans, nous allons dépendre davantage de la morue du Nord.

La zone de Virgin Rocks était très lucrative pour nos membres qui allaient y pêcher avec nos plus gros navires. Si vous supprimez cette zone et cette opportunité, l'impact sera considérable. Nous allons certainement nous opposer fermement à cette mesure. Cela ne peut tout simplement pas arriver.

● (1200)

Aaron Gunn: Très rapidement, et pour terminer. Cela vous agace-t-il de voir tous ces grands groupes environnementaux, principalement financés par des fonds étrangers, faire pression et plaider en faveur de ces fermetures massives de zones tandis qu'ils ne sont pas directement concernés, puisque, eux ne risquent pas de perdre leur emploi? Ils ne résident pas dans les collectivités côtières qui subiront les effets économiques massifs qu'entraînera l'éventuelle décision du gouvernement d'essayer d'atteindre les objectifs de l'ONU.

Dwan Street: Oui, absolument. Nous en sommes extrêmement frustrés.

Nous avons été particulièrement agacés un jour quand, en rentrant dans une salle d'audience, nous avons constaté que des gens d'Océana and Oceans North étaient installés à la table, tandis que, l'année précédente, ils étaient observateurs assis au fond de la salle. Nous avons demandé au ministère de Pêches et Océans quand ces groupes avaient été promus au statut de parties prenantes et quel était leur intérêt dans notre industrie. On nous a simplement répondu qu'ils étaient désormais à la table et que c'était ainsi.

Il est très troublant de savoir qu'ils ont le même rôle que ceux qui vivent de la mer.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Voilà qui conclut notre première série de témoignages.

Je tiens à remercier tous les témoins qui ont participé par vidéoconférence, ainsi que ceux qui se sont présentés en personne. Vos témoignages nous seront très utiles pour rédiger les recommandations que nous adresserons au gouvernement.

Sur ce, nous allons suspendre brièvement la séance afin d'accueillir nos prochains témoins.

● (1200)

(Pause)

● (1200)

Le président: Nous reprenons la séance.

Je vais commencer par faire quelques commentaires à l'intention des nouveaux témoins.

Veillez attendre que je vous donne la parole avant de parler. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et le mettre en sourdine quand vous ne parlez pas.

● (1205)

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, les participants qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parqué, l'anglais ou le français. Les participants dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que toutes les interventions doivent être adressées au président.

Sur ce, je souhaite la bienvenue à nos nouveaux témoins.

Nous accueillons Aaron Heidt, directeur des opérations du Great Bear Sea marine protected area network. Nous accueillons également en personne Richard Paton, directeur exécutif adjoint chargé de la conservation des espèces marines et fauniques de la Qikiqtani Inuit Association. Par vidéoconférence, nous accueillons Francis Skeard, conseiller de la Première Nation Qalipu.

Nous commencerons par entendre les déclarations liminaires des témoins, qui disposeront de cinq minutes au maximum, le premier étant M. Heidt.

Aaron Heidt (directeur des opérations, Great Bear Sea Marine Protected Area Network, à titre personnel): Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter mon exposé.

Je suis directeur des opérations du Great Bear Sea marine protected area network. Je travaille depuis 20 ans dans la biorégion du plateau nordique dans le domaine de la gestion et de la planification marines pour les Premières Nations et les gouvernements fédéral et provincial. Au cours de ces 20 années, de nombreuses politiques, directives et engagements gouvernementaux ont été pris pour faire progresser la gestion écosystémique, l'aménagement spatial marin et la gestion des aires marines protégées, les AMP, en Colombie-Britannique. Le processus de mise en place du réseau d'AMP s'appuie sur ces travaux.

En tant que planificateur, l'un de mes rôles consiste à être à l'écoute des préoccupations des membres des collectivités côtières et à travailler avec nos partenaires pour les examiner et y répondre. À ce titre, j'ai passé des années à travailler dans des collectivités de la côte de la Colombie-Britannique. Je suis ici pour fournir au Comité des informations et des éclaircissements au sujet des AMP dans la région, et notamment du processus de planification décennal qui a abouti au plan d'action du réseau.

Dans cette introduction, je me propose de préciser cinq points concernant la planification des AMP dans la région.

Premièrement, le plan d'action du réseau est né au Canada, sur la côte de la Colombie-Britannique. Il est le produit d'une élaboration conjointe et d'un appui par 17 Premières Nations et par les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, dont les économies et les cultures sont profondément liées à ces aires marines. Les connaissances locales approfondies des entreprises, des sociétés de développement économique et des pêcheurs commerciaux des Premières Nations ont été intégrées au plan. Parti de zéro, le réseau équilibre les objectifs économiques, communautaires et de conservation. L'approbation de 17 Premières Nations, dont beaucoup sont d'importantes communautés de pêcheurs commerciaux, atteste de cette approche de planification équilibrée.

Deuxièmement, les parties prenantes ont été largement associées au processus de planification du réseau. Plus de 60 sessions ont été organisées avec des parties prenantes qui représentaient un large éventail de 15 secteurs vivant de l'océan, notamment la pêche commerciale et récréative, l'aquaculture, le tourisme, la foresterie côtière et les municipalités.

Il convient de préciser que les associations de pêcheurs ont exprimé des réserves au sujet du réseau. En réponse, des changements

importants ont été apportés entre chaque itération du réseau envisagé. Cela a notamment conduit au retrait de sites entiers du réseau, à des ajustements des limites et à la modification des objectifs de conservation. Les partenaires ont également entendu de nombreux autres acteurs, notamment des propriétaires-exploitants, qui étaient extrêmement préoccupés par la santé de notre océan et l'état des pêcheries.

Plus de 70 % des répondants publics qui vivent dans la biorégion du plateau nordique soutiennent le réseau d'AMP proposé. Les partenaires ont été interrogés à plusieurs reprises sur les raisons de la lenteur de la mise en place des AMP.

Troisièmement, il reste encore beaucoup à faire en collaboration avec les parties prenantes avant que les AMP ne soient établies. Le plan d'action du réseau est un schéma directeur qui guide l'établissement des AMP, à l'instar de l'identification des sites d'intérêt. Tous les sites proposés pour les AMP doivent encore passer par un processus réglementaire pour être établis et nécessitent toujours des plans de gestion. Ces processus exigent l'engagement des parties prenantes et des évaluations socio-économiques. Tout ce travail reste à accomplir.

Quatrièmement, une vue d'ensemble socio-économique a été intégrée au processus de conception du réseau. Il a conclu que la mise en œuvre du réseau devrait avoir de nombreux avantages économiques et sociaux pour les personnes vivant dans la région et au-delà. L'aperçu socio-économique a été publié en même temps que le plan d'action du réseau et est disponible sur le site web du réseau.

On estime à 1,3 milliard de dollars le PIB direct des secteurs maritimes présents dans la région, soit 300 millions de dollars provenant de l'aquaculture, 251 millions de dollars du transport maritime, 112 millions de dollars du tourisme et 87 millions de dollars de la pêche commerciale. L'aperçu estime que 8 % de la valeur des débarquements de la pêche commerciale dans la biorégion du plateau nordique pourrait être affectée par le réseau.

Enfin, les partenaires se sont engagés à assurer un suivi à long terme des résultats économiques, écologiques, sociaux et culturels du réseau. À cette fin, un cadre de suivi décrivant le processus collaboratif d'élaboration et de mise en œuvre du suivi du réseau, notamment sous la forme d'une participation des parties prenantes, a été publié sur le site web du réseau en 2024.

En conclusion, la planification des AMP dans la biorégion du plateau nord de la mer Great Bear représente une décennie de travail avec 17 Premières Nations, 15 secteurs océaniques et les gouvernements provincial et fédéral afin de concevoir un réseau qui contribuera à créer une résilience et une abondance sociales, économiques et écologiques pour les collectivités côtières. Les processus réglementaires nécessaires à la création de chaque AMP garantiront en outre que les parties prenantes soient entendues et que leurs avis soient pris en compte dans la création des AMP.

Je vous remercie.

• (1210)

Le président: Merci beaucoup.

Sur ce, nous allons passer à M. Paton. La parole est à vous pour cinq minutes.

Richard Paton (directeur exécutif adjoint, Conservation des espèces marines et fauniques, Qikiqtani Inuit Association): Bonjour.

Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité.

Au nom de l'Association inuite du Qikiqtani, souvent appelée AIQ, je suis ravi de répondre aux questions soulevées par ce comité, lesquelles reposent sur la compréhension de la relation entre les Inuits et la Couronne, telle qu'elle a été façonnée par les protections marines et côtières mises en place depuis 2015, ainsi que sur leurs répercussions depuis lors.

La région de Qikiqtani couvre 10 % de la masse terrestre du Canada, soit une superficie supérieure à celle de la Colombie-Britannique et plus de deux fois celle de la Californie. Près de 20 000 personnes vivent dans la région de Qikiqtani, dont environ 16 000 Inuits. Les valeurs traditionnelles telles que le partage, le respect des aînés et la coopération demeurent au cœur de la vie communautaire.

En collaboration avec le gouvernement du Canada, entre la fin de 2016 et la signature de l'entente en 2019, l'AIQ a cherché à promouvoir une approche dirigée par les Inuits pour la gestion de l'aire marine nationale de conservation, l'AMNC de Tallurutiup Imanga, ou TI, qui englobe les eaux du détroit de Lancaster. Cette approche s'inscrivait dans la continuité des accords historiques, tels que ceux conclus par le Canada lors de l'ouverture des parcs nationaux en 1999, en ce sens qu'elle ajoutait un mécanisme prévoyant la création d'un comité entièrement composé d'Inuits chargé de recommander les changements nécessaires à l'ensemble de l'AMNC, et exigeait que le Canada collabore avec les Inuits à l'élaboration d'un plan directeur provisoire.

Depuis 2022, l'AIQ promeut une approche régionale de conservation intégrée dans les possibilités de gouvernance, d'intendance et de contrôle des Inuits sur les nouvelles aires protégées et conservées, à travers le prisme des aires protégées et conservées autochtones. L'AIQ, en collaboration avec le Canada et des donateurs philanthropiques, a signé ce que nous appelons l'accord SINAA en février 2025. Alors que nous en sommes aux premières étapes de l'élaboration de la perspective IPCA intégrée au SINAA, le gouvernement du Canada ne soutient pas l'inclusion d'une approche IPCA dans les lois fédérales. À l'heure actuelle, c'est la seule voie viable pour faciliter les ententes sur les répercussions et les avantages quand les partenaires autochtones — dans notre cas, les Inuits — font progresser les engagements du Canada dans le cadre de l'objectif 30x30.

Les Inuits de Qikiqtani cherchent depuis longtemps à protéger les droits des Inuits en matière de pêche, tant dans les zones côtières, comme le prévoit l'article 5 de l'Accord du Nunavut, y compris le droit de récolter des stocks jusqu'à concurrence de leurs besoins économiques, sociaux et culturels, qu'au large, où les eaux adjacentes à la région de Qikiqtani sont visées par l'article 15 de l'Accord du Nunavut, et où le gouvernement est tenu de reconnaître l'importance des principes de contiguïté et de la dépendance économique des communautés à l'égard des ressources marines.

Le point 16.1.1 de l'accord relatif à TI, qui revêt une importance particulière pour les questions soulevées par le Comité auprès de l'AIQ, énonce l'objectif principal suivant: « Reconnaître que la pêche et l'exploitation de la faune sont essentielles à la culture inuite et au bien-être des collectivités, et qu'elles peuvent contribuer à une économie de conservation. » Il s'agissait de la première itération des résultats en matière de conservation, intégrée aux articles 8 et 9 de l'Accord du Nunavut, qui visait à comprendre et à soutenir la collaboration entre le ministère des Pêches et des Océans et les

Inuits quant au potentiel d'une pêche commerciale durable, intégrée dans les résultats en matière de conservation.

Alors que nous nous apprêtons à discuter des méthodes permettant de mesurer si les objectifs de conservation et les raisons de l'établissement des aires protégées sont atteints, nous devons d'abord chercher à comprendre comment l'économie de conservation affirme la compétence et l'autorité des Inuits tout en développant une économie inuite plus large. Les efforts visant à mieux représenter les lois inuites consolideront et renforceront la capacité d'autodétermination, créant ainsi des mesures concrètes en faveur de la réconciliation entre les Inuits et le Canada, tandis que la réflexion politique plus large continue d'évoluer autour d'une économie qui protège notre environnement. Les Inuits du Qikiqtani représentent moins de 0,05 % de la population canadienne, mais l'Arctique, notre terre natale, représente plus de 12 % des objectifs combinés de conservation marine et terrestre au Canada, soit 40 % de l'objectif de conservation marine 30x30.

• (1215)

En terminant, l'intendance inuite des terres et des eaux, conjuguée à une économie durable, est indispensable pour atteindre nos objectifs de conservation et préserver l'intégrité des écosystèmes dans toute la région du Qikiqtani. Une économie de conservation bien ancrée chez nous pourrait devenir un modèle à l'échelle internationale.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Paton.

Nous allons maintenant conclure par une déclaration préliminaire. M. Skeard dispose de cinq minutes.

Francis Skeard (conseiller, Première Nation Qalipu Mi'kmaq): Bonjour. Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Francis Skeard. Je siège au comité directeur des fjords de la côte Sud, à titre de représentant de la Première Nation Qalipu. Je souhaite vous faire part du point de vue de notre nation sur la protection marine et côtière ainsi que sur le projet d'aire marine nationale de conservation des fjords de la côte Sud.

Notre nation regroupe plus de 25 000 membres dans 67 communautés, dont plusieurs sont rurales et côtières. Pour les Mi'kmaq, l'océan fait partie intégrante de notre identité. Il nourrit nos familles, soutient nos collectivités et assure la transmission de nos connaissances d'une génération à l'autre. Nos responsabilités à l'égard de ces eaux s'enracinent dans les enseignements traditionnels mi'kmaq et dans notre vécu collectif.

La Première Nation Qalipu appuie fermement la conservation marine, fidèle à sa longue tradition d'intendance à Terre-Neuve. Des océans sains, des habitats protégés et des pêches durables sont essentiels à la vitalité de nos communautés. La protection des écosystèmes ne freine pas la prospérité; elle en constitue la base. Lorsque les habitats sont préservés, les économies sont plus solides, plus résilientes et mieux outillées pour soutenir les pêches durables, le tourisme et d'autres secteurs liés à l'océan.

La zone d'étude des fjords de la côte Sud présente une grande richesse écologique et une importance culturelle marquée. La chasse, la pêche et la cueillette demeurent au cœur de l'identité et du mode de vie mi'kmaq. Plus de 100 sites archéologiques attestent d'une occupation et d'une intendance continues depuis des générations. Des entrevues réalisées auprès d'ainés et de membres de la collectivité font état de pratiques ancestrales, qu'il s'agisse de la pêche à La Poile et dans la baie White Bear, de la récolte le long de la côte et des rivières intérieures ou des déplacements saisonniers entre communautés. Cette utilisation continue est intimement liée à notre identité, à nos responsabilités et à la survie de notre culture.

Le modèle des aires marines nationales de conservation offre un cadre permettant de concilier conservation et économie durable. Il rassemble les gouvernements mi'kmaq, les pêcheurs et autres récoltants, les dirigeants locaux et les organisations communautaires pour orienter le zonage, la gestion et les décisions à long terme. Lorsque les communautés participent à l'élaboration des règles dès le départ, les écosystèmes sont protégés, et les économies locales stables et durables peuvent prospérer.

La décision du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador de mettre fin au protocole d'entente portant sur l'étude de faisabilité de l'aire marine nationale de conservation des fjords de la côte Sud représente une occasion manquée de bâtir un véritable partenariat. Les préoccupations de l'industrie sont légitimes, mais le fait d'éviter une mobilisation véritable a empêché nos perspectives d'être entendues et les solutions d'être examinées en profondeur. Au lieu d'une démarche fondée sur la collaboration et la réconciliation, nous sommes confrontés à des approches de nature coloniale.

La conservation doit tenir compte du fait que des gens vivent et travaillent ici. Il ne s'agit pas d'opposer conservation et industrie. Il faut plutôt un cadre commun, fondé sur des règles claires, une planification rigoureuse et un leadership autochtone. Les titulaires de droits ne sont pas de simples intervenants; nous sommes les intendants de ces eaux depuis des générations. Lorsque le leadership autochtone est présent à la table décisionnelle, la conservation est plus solide, plus crédible et plus durable.

L'article 29 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît notre droit à la conservation et à la protection de nos terres et de nos eaux et demande aux gouvernements de collaborer avec nous pour le réaliser. La conservation doit se faire en partenariat avec les peuples autochtones, et non en leur absence.

Au sein de la Première Nation Qalipu, nos membres s'attendent à la fois à la protection de l'environnement et à des occasions économiques. Une aire marine nationale de conservation bien conçue peut générer des investissements, favoriser la recherche et la surveillance, créer des postes liés à l'intendance, stimuler le tourisme et offrir de nouvelles possibilités d'emploi, particulièrement dans les régions rurales ou les collectivités qui peinent à en créer. Lorsque les voix autochtones orientent les décisions dès le départ, conservation et développement durable peuvent avancer de concert.

En terminant, océans en santé et communautés en santé vont de pair. Nous appuyons une protection marine qui respecte nos droits, tient compte des réalités locales et favorise le développement durable. Par un véritable partenariat et un partage des responsabilités, les gouvernements peuvent protéger les écosystèmes marins tout en soutenant les moyens de subsistance et les cultures des populations qui en dépendent.

Nous demeurons résolus à collaborer avec toutes les parties afin de tracer une voie respectueuse des droits autochtones et des besoins des communautés côtières.

Merci beaucoup.

● (1220)

Le président: Merci beaucoup.

Cela met fin aux déclarations préliminaires. Nous passons immédiatement au premier tour de questions de six minutes, en commençant par M. Arnold.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de comparaître devant le Comité.

Un aspect essentiel concerne la façon dont le gouvernement met en place les aires marines de conservation et en assure le suivi afin de déterminer si elles produisent des résultats concrets et si les objectifs ayant justifié leur création sont atteints.

Monsieur Heidt, d'après le titre figurant dans l'avis de réunion, vous êtes directeur des opérations de Great Bear Sea Marine Protected Areas Network, le réseau d'aires marines protégées de la mer Great Bear. On pourrait donc penser que ce réseau est déjà établi et opérationnel. Est-ce le cas?

Aaron Heidt: Non. Le réseau constitue un plan. Il correspond à l'étape d'identification d'une zone d'intérêt dans le cadre d'une aire marine protégée établie en vertu de la Loi sur les océans.

Il permet d'identifier les zones présentant une valeur de protection ainsi que les objectifs de conservation qui leur sont associés. Par la suite, chacune de ces zones doit suivre un processus réglementaire, comme ce serait le cas pour une aire marine protégée créée en vertu de la Loi sur les océans ou pour une réserve nationale de faune en milieu marin.

Mel Arnold: Vous êtes donc directeur des opérations pour...

Aaron Heidt: Je suis responsable de la mise en œuvre du réseau dans son ensemble. Je suis planificateur.

Mel Arnold: Au nom de qui travaillez-vous?

Aaron Heidt: Au nom des 17 nations partenaires, du ministère des Pêches et des Océans et du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Mel Arnold: Est-ce rattaché à l'initiative Great Bear Sea?

Aaron Heidt: Oui.

Mel Arnold: Comment l'initiative de la mer Great Bear est-elle financée? D'où viennent les fonds?

Aaron Heidt: À mesure que nous passons à la mise en œuvre, l'essentiel du financement provient du gouvernement fédéral. Une part importante vient aussi du gouvernement provincial, et des bailleurs de fonds philanthropiques ont fourni un financement équivalent pour une partie des sommes.

Mel Arnold: Les 200 millions de dollars versés au réseau d'aires marines protégées de la mer Great Bear ont-ils été affectés aux activités que vous gérez?

Aaron Heidt: Oui. Une petite portion sert à la mise en œuvre du réseau et aux activités de surveillance.

Mel Arnold: Vous parlez d'une petite partie des 200 millions de dollars?

Aaron Heidt: Oui. En fait, ce n'est pas ventilé ainsi. À ce jour, 335 millions de dollars ont été réunis, dont 200 millions proviennent du gouvernement fédéral. L'ensemble est versé dans un fonds de conservation. Une petite partie de ce fonds sert à la mise en œuvre du réseau, mais la majorité appuie le développement économique durable dans les 17 communautés partenaires des Premières Nations.

Mel Arnold: Une partie des fonds a-t-elle été investie afin que le projet de la mer Great Bear puisse profiter des rendements à long terme?

Aaron Heidt: Les fonds sont détenus en fiducie par Coast Funds. Il faudrait leur poser la question, mais, à ma connaissance, ils sont investis, et les intérêts servent à financer la mise en œuvre du réseau, le développement économique et la surveillance des différentes aires marines protégées.

Mel Arnold: En ce qui concerne ces fonds gouvernementaux, votre organisation pourrait-elle transmettre au Comité, par écrit, l'information indiquant où ils ont été investis et quels en ont été les résultats?

Aaron Heidt: Je peux vous fournir les coordonnées de Coast Funds, qui est responsable de la gestion des investissements.

Mel Arnold: Merci.

Monsieur Paton, d'après vous, des objectifs ont-ils été définis pour les aires marines de conservation?

Richard Paton: Les objectifs pour l'ensemble des aires de conservation dans la région du Qikiqtani sont en cours d'élaboration.

L'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga, signée en 2019, dispose d'un plan de gestion provisoire qui fixe des objectifs clés pour le détroit de Lancaster, tandis que d'autres aires qui ne sont pas encore en vigueur ont des objectifs prévus dans l'accord de SINAA signé l'an dernier.

• (1225)

Mel Arnold: Le processus de planification précise-t-il comment ces objectifs seront suivis ou mesurés?

Richard Paton: Oui. Des indicateurs de rendement clés seront intégrés au plan de surveillance et d'évaluation que nous élaborons sur trois ans, en partenariat avec le Canada et les Inuits des 13 communautés.

Mel Arnold: Ces indicateurs permettront donc de mesurer les résultats obtenus. Est-ce bien cela?

Richard Paton: C'est exact, oui.

Mel Arnold: D'accord. Merci.

Je n'ai pas d'autres questions pour le moment. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

[Français]

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour six minutes.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur Heidt, je veux d'abord m'assurer de bien comprendre votre rôle. Vous êtes planificateur, si j'ai bien compris, et vous travaillez à l'élaboration de ces zones pour un ensemble d'organisations. Est-ce exact?

Aaron Heidt: Oui. Essentiellement, je coordonne l'ensemble des partenaires gouvernementaux.

Cela comprend les 17 Premières Nations de la mer Great Bear, la province de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, représenté surtout par le ministère des Pêches et des Océans, mais aussi par Transports Canada, Environnement Canada et Parcs Canada, qui prennent part au processus.

Serge Cormier: Depuis le début de l'étude, certains nous disent que les aires marines protégées sont anti-pêche et d'autres qu'elles sont anti-environnement. Au fond, la question porte surtout sur la façon dont les coûts seront répartis, où ils le seront et qui devra les assumer.

À votre avis, comment peut-on faire en sorte que les aires marines protégées que nous cherchons à instaurer aboutissent à une solution gagnant-gagnant pour tous?

Aaron Heidt: Dans le cadre de la planification, nous avons travaillé avec 15 secteurs maritimes afin de bien cerner leurs intérêts et leurs préoccupations concernant les aires marines protégées, et ce dialogue a joué un rôle essentiel dans la version finale du plan.

Ce plan demeure un document de travail destiné à orienter le processus réglementaire propre à l'établissement de chaque aire marine protégée. À l'avenir, il sera crucial de poursuivre une mobilisation rigoureuse, de mener des analyses de faisabilité sérieuses et des évaluations des risques approfondies, comme l'exige le processus réglementaire.

Serge Cormier: Je comprends, mais mettons-nous dans la peau d'un pêcheur. Si une aire marine protégée est instaurée dans une zone donnée et qu'elle interdit la pêche, il se dit immédiatement qu'il perd un territoire de pêche et donc des revenus. Les groupes environnementaux répondront que, dans 10 ans, il y aura davantage de poissons. Entre-temps, selon vous, qui devrait absorber la perte financière subie par le pêcheur?

Aaron Heidt: Depuis le début, l'objectif était de réduire ces répercussions au minimum. Comme l'indique l'analyse socioéconomique, nous avons ramené l'impact global sur les prises à environ 8 %. Tout le processus visait à atténuer les effets autant que possible.

Les témoignages de Grant Dovey et d'autres faisaient référence au scénario qu'ils avaient élaboré et présenté. À la suite de cette collaboration, nous avons réduit de 30 % les coûts projetés pour le secteur des pêches.

Serge Cormier: Les organisations de pêche comprennent-elles bien les objectifs que nous poursuivons?

Aaron Heidt: Oui. Comme je l'ai indiqué, plus de 60 rencontres ont été tenues avec les parties prenantes. Lorsqu'elles nous ont soumis le scénario élaboré sur une année avec leurs pêcheurs commerciaux, nous avons organisé six ateliers pour l'analyser en détail, le comprendre et expliquer où nous pouvions ajuster le réseau, c'est-à-dire les 17 Premières Nations partenaires, le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique, et où cela n'était pas possible, en exposant clairement les raisons.

Serge Cormier: Je ne sais pas si vous pourrez répondre.

Lors de la dernière réunion, un témoin, peut-être un groupe, a évoqué le cas de la pêche au panope, affirmant qu'il n'était pas possible de pêcher dans une certaine zone.

Êtes-vous au courant? On parlait d'une pêche pratiquée avec des bottes et une pelle. Il aurait été interdit d'exercer cette activité. Est-ce exact?

• (1230)

Aaron Heidt: Seuls quelques sites du réseau sont déjà établis. À ma connaissance, aucune pêche au panope n'existe dans un site officiellement établi.

En revanche, certains sites proposés ont identifié cette pêche comme incompatible avec les objectifs de conservation, généralement parce que ces sites visent à protéger la biodiversité dans son ensemble.

Je précise que la pêche au panope est une pêche en plongée qui utilise une pression très élevée et qui perturbe l'habitat benthique. Il ne s'agit pas simplement de bottes et d'une pelle; on parle de plongée sous-marine avec des tuyaux à haute pression qui affectent les fonds marins.

Si l'objectif est de protéger l'habitat benthique, cette activité peut effectivement poser problème.

Serge Cormier: Merci.

Monsieur Paton, rapidement, car il me reste environ 30 secondes, vous avez mentionné un accord signé avec le gouvernement fédéral en 2025. De quel accord s'agit-il?

Richard Paton: Il s'agit de l'accord de SINAA, signé en février 2025. Il prévoit la conservation d'un réseau d'aires marines couvrant un peu moins d'un million de kilomètres carrés, soit environ 100 millions d'hectares, dans la région du Qikiqtani, répartis sur environ six secteurs distincts.

Serge Cormier: Je crois que mon temps est écoulé, monsieur le président.

Merci de la réponse.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

La prochaine personne à prendre la parole est M. Deschênes pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous les témoins. Je les remercie d'être présents pour nous éclairer.

Mes premières questions seront pour M. Francis Skeard de la Première Nation micmaque Qalipu.

Monsieur Skeard, vous représentez la Première Nation micmaque Qalipu, qui se situe sur l'île de Terre-Neuve. Est-ce bien ça?

[Traduction]

Francis Skeard: C'est exact.

[Français]

Alexis Deschênes: Comment ont été reçues dans cette Première Nation l'annonce de la fermeture du talus nord-est de Terre-Neuve et celle de l'interdiction de toute activité de pêche alors qu'on permet l'exploration pétrolière et gazière?

[Traduction]

Francis Skeard: Je ne peux pas me prononcer à ce sujet, si ce n'est pour dire que nous croyons fermement à une approche équilibrée entre le développement économique et la conservation.

Je ne peux pas répondre davantage à votre question, monsieur.

[Français]

Alexis Deschênes: D'accord.

Selon vous, est-ce une approche équilibrée, le fait d'interdire toute activité de pêche dans un refuge, mais de permettre de l'exploration gazière et pétrolière?

[Traduction]

Francis Skeard: Si cela concernait l'aire marine nationale de conservation des fjords de la côte sud de Terre-Neuve sur laquelle nous travaillons, nous nous attendrions aussi à ce que l'exploration pétrolière et gazière soit exclue des zones comparables. Je ne peux pas me prononcer pour d'autres régions, mais je peux parler de notre territoire traditionnel.

Est-ce que cela répond à votre question, monsieur?

[Français]

Alexis Deschênes: Oui, ce l'est. Merci.

Pourquoi serait-il important, selon vous, qu'on interdise toute activité d'exploration pétrolière et gazière dans une aire marine protégée?

[Traduction]

Francis Skeard: Dans le cadre de l'aire marine nationale de conservation des fjords de la côte sud sur laquelle nous travaillons jusqu'à récemment, l'exploration et la production pétrolières et gazières faisaient partie des activités de développement économique qui n'étaient pas autorisées.

[Français]

Alexis Deschênes: Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre réponse.

Pourquoi est-il important d'exclure l'exploration pétrolière et gazière des zones protégées?

• (1235)

[Traduction]

Francis Skeard: Lorsque nous avons amorcé le processus de l'aire marine nationale de conservation, soit l'étude de faisabilité des fjords de la côte sud, deux ou trois formes de développement économique ne devaient pas être autorisées. Il s'agissait notamment de l'exploration pétrolière et gazière, de l'exploitation minière et de l'utilisation du chalutage de fond. Ce n'était pas l'ensemble des activités de pêche, uniquement le chalutage de fond. Le chalutage constituait l'exception visée.

[Français]

Alexis Deschênes: La question que je vous pose, c'est pourquoi fallait-il exclure l'exploration pétrolière et gazière?

[Traduction]

Francis Skeard: Si l'aire devenait officiellement protégée, les activités pétrolières et gazières étaient jugées incompatibles avec les objectifs d'une aire protégée de ce type.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur Aaron Heidt, je comprends que vous êtes du côté de la côte ouest et que vous travaillez sur une grande aire marine protégée.

Que pensez-vous que ce qu'on a fait dans le talus du nord-est de Terre-Neuve envoie comme message, alors qu'on dit que ça allait être un refuge, mais où on a permis l'exploration pétrolière et gazière tout en interdisant toute activité de pêche?

[Traduction]

Aaron Heidt: Dans la biorégion du plateau Nord où je travaille, un moratoire sur le pétrole et le gaz est en vigueur, donc la question ne se pose pas. Cela dit, les outils fédéraux doivent respecter les normes fédérales de protection, lesquelles interdisent les activités pétrolières et gazières dans les aires protégées relevant du fédéral, notamment les aires marines protégées créées en vertu de la Loi sur les océans, les réserves d'aires marines nationales de conservation et les réserves nationales de faune en milieu marin.

[Français]

Alexis Deschênes: D'accord, mais là, c'est arrivé. Dans la zone du talus nord-est de Terre-Neuve, il y a de l'exploration faite par l'entreprise BP. Quel message cela envoie-t-il, lorsqu'on essaie d'établir des aires marines protégées? Est-ce que vous trouvez que c'est acceptable?

[Traduction]

Aaron Heidt: Il est difficile de faire valoir que l'exploitation pétrolière et gazière en mer est compatible avec des objectifs de conservation. Toutefois, il semble exister deux situations dans le cadre réglementaire où cela peut se produire. Dans le cas des refuges marins qui ne sont pas assujettis aux normes fédérales de protection, l'analyse se fait au cas par cas. Les normes fédérales de protection ont été établies récemment et ne sont pas rétroactives; si l'aire marine protégée a été créée avant ces normes, cela pourrait expliquer la situation.

[Français]

Alexis Deschênes: C'est pour ça que ça se passe maintenant, mais êtes-vous d'avis qu'on devrait tolérer cette situation ou plutôt recommander au ministère des Pêches et des Océans de mettre fin à ces possibilités?

Il y a vraiment quelque chose qui heurte le sens commun quand on interdit à tout pêcheur d'aller dans une zone, mais qu'on y permet l'exploration gazière et pétrolière. N'êtes-vous pas d'accord?

[Traduction]

Aaron Heidt: Il faudrait analyser la situation à la lumière des objectifs de conservation; cela dit, elle semble incohérente. Il est difficile d'envisager des objectifs de conservation compatibles avec des activités pétrolières et gazières en mer.

[Français]

Alexis Deschênes: Alors, êtes-vous d'avis que l'on devrait proposer au gouvernement de modifier les règles pour que ce ne soit en aucun cas possible?

[Traduction]

Aaron Heidt: Vous me placez dans une situation délicate. Je représente les 17 Premières Nations, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique dans la biorégion du plateau Nord. C'est dans ce cadre que j'exerce mes fonctions et que

je rends des comptes. Je préférerais donc m'abstenir de commenter davantage.

[Français]

Alexis Deschênes: Dans votre secteur, ce ne serait pas possible. Est-ce bien cela?

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais le temps est écoulé.

[Traduction]

Nous allons maintenant entamer le deuxième tour de questions avec M. Small pour cinq minutes.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins aujourd'hui, en particulier à M. Skeard, qui représente la circonscription de Central Newfoundland.

Je commencerai avec vous, monsieur Skeard.

En ce qui concerne les fjords de la côte sud et l'aire marine nationale de conservation, vous avez mentionné la mobilisation communautaire. Avez-vous consulté toutes les collectivités de la côte sud qui auraient été touchées par la mise en œuvre de l'aire marine nationale de conservation, ou seulement une ou deux?

Francis Skeard: Merci d'abord pour votre accueil, monsieur. C'est un plaisir de vous voir ici.

Le processus de consultation auprès des municipalités, des collectivités et des organisations a été très vaste. Je ne pourrais pas dire que le comité directeur a consulté chacune des communautés sans exception, mais la démarche a été extrêmement étendue.

Il a été très étendu, au point que, au fur et à mesure que nous progressions, nous ajoutions continuellement d'autres groupes et organisations au processus de consultation.

● (1240)

Clifford Small: Croyez-vous que le processus d'aire marine nationale de conservation sur la côte sud aurait eu davantage de chances d'aboutir si vous aviez rencontré les maires réunis de la côte sud et envisagé qu'ils soient signataires du protocole d'entente, comme cela a été fait avec Burgeo?

Francis Skeard: Je prends bonne note de votre suggestion, monsieur.

Comme vous le savez, le processus a d'abord été lancé avec Parcs Canada, Qalipu, Miawpukek et Burgeo comme signataires du protocole d'entente. Le processus a ensuite progressé rapidement, et la portée des consultations a été parmi les plus vastes auxquelles j'ai participé.

Je ne peux parler qu'en mon nom, mais j'ai moi-même offert de rencontrer plusieurs groupes distincts, et ces propositions ont toujours été accueillies favorablement.

Certaines consultations ont eu lieu virtuellement, d'autres en personne et d'autres encore en format hybride. Du point de vue de la mobilisation, comme je l'ai indiqué, elle a été très vaste.

Votre remarque concernant les maires réunis est pertinente, mais je ne peux pas confirmer si ce groupe précis a été consulté.

Clifford Small: Pour ce qui est du financement que reçoivent certains groupes afin de promouvoir leur message et d'influencer l'opinion publique, avez-vous reçu, dans le cadre de ce processus, des fonds provenant de fiducies ou de fondations américaines, par exemple la fondation Pew?

Francis Skeard: La Première Nation Qalipu a reçu un financement de Parcs Canada pour faire avancer ce projet. Je ne peux pas parler du financement reçu par d'autres organisations, monsieur, mais Qalipu a bénéficié d'un accord de contribution avec Parcs Canada afin de couvrir les dépenses associées à notre participation à l'étude de faisabilité.

Clifford Small: Avec le recul, croyez-vous que le recours au soutien de l'Atlantic Salmon Federation ait pu nuire à votre démarche?

Francis Skeard: Je dirais que plusieurs facteurs ont nui au processus. Une mobilisation plus soutenue et plus approfondie auprès des groupes industriels aurait été souhaitable. Cela étant dit, nous avons tenté d'engager tôt un dialogue solide avec certains groupes, mais leur disponibilité était moindre que prévu. À mon avis, c'est un élément qui a fait défaut, et j'aurais aimé une collaboration beaucoup plus étroite avec les représentants de l'industrie, monsieur.

Clifford Small: Il est probable qu'il y aura d'autres initiatives visant à établir une aire marine nationale de conservation sur la côte sud. Si le processus devait reprendre, accepteriez-vous que des installations éoliennes exploitées par Ocean Winds soient présentes dans une telle aire, ou souhaiteriez-vous qu'elles soient exclues, au même titre que les activités pétrolières et gazières?

Le président: Nous avons dépassé le temps qui vous était alloué. Je vous demanderais de répondre brièvement.

Francis Skeard: La question est importante, monsieur, mais dans ce contexte je représente le conseil de la Première Nation Qalipu, et celui-ci n'a pas encore adopté de position sur les projets éoliens extracôtiers. Je ne peux donc pas, avec le plus grand respect pour votre question et pour...

Je peux toutefois préciser que, par le passé, nous avons été représentés dans des dossiers liés à l'éolien extracôtier et avons participé à des évaluations environnementales et régionales. Nous sommes donc en train d'évoluer vers des décisions à ce sujet. Parfois nous avançons, parfois nous mettons en pause, selon les besoins de nos membres.

● (1245)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Nous passons maintenant à M. Connors, pour cinq minutes.

Paul Connors: Merci.

Bienvenue à tous.

J'aimerais poser quelques questions à la Première Nation Qalipu.

Vous avez mentionné que la consultation avait été très vaste. Était-elle principalement dirigée par le gouvernement, par les partenaires ou par l'industrie?

Francis Skeard: La consultation était dirigée principalement par le comité directeur. Celui-ci bénéficiait du soutien de membres du personnel fournis par Parcs Canada, et ce sont en grande partie ces personnes qui ont mené les consultations. Elles se rendaient dans les collectivités et organisaient les rencontres, mais tous les membres du comité directeur pouvaient y participer autant que possible. Pour ma part, j'ai pris part à la majorité des consultations vir-

tuelles, et plusieurs rencontres en personne ont eu lieu à des périodes de l'année où les conditions météorologiques étaient difficiles.

En résumé, la consultation était essentiellement menée par le comité directeur.

Paul Connors: Savez-vous si les consultations ont inclus des pêcheurs, notamment des représentants de la pêche commerciale...

Francis Skeard: Absolument, oui, monsieur.

Paul Connors: La Première Nation Qalipu participe-t-elle à la pêche commerciale?

Francis Skeard: Sans entrer dans trop de détails, la Première Nation Qalipu dispose d'une société de développement dont elle est l'unique actionnaire. Cette société est active dans le secteur des pêches commerciales.

Je suppose que la réponse est oui.

Paul Connors: Dans votre déclaration préliminaire, vous avez indiqué que votre Première Nation voyait des avantages dans l'aire marine nationale de conservation. Une analyse socioéconomique a-t-elle été effectuée ou envisagée?

Francis Skeard: Nous étions effectivement en train d'examiner ce type d'analyse. Comme vous le savez, une analyse socioéconomique demande du temps. Étant donné la diversité des facteurs en jeu, l'exercice était en cours.

Cela dit, nous disposons de certains ensembles de données permettant d'illustrer les retombées économiques possibles si, par exemple, le parc provincial Sandbanks était converti en parc national. Si davantage d'activités touristiques avaient lieu dans la région, quels en seraient les résultats? Il semblait y avoir des avantages financiers importants pour les membres de la Première Nation Qalipu, leurs communautés et les autres communautés de la région d'un point de vue socioéconomique.

Paul Connors: Sur le plan socioéconomique, avez-vous évalué les effets négatifs possibles sur le secteur des pêches ou de l'aquaculture?

Francis Skeard: La question s'inscrit dans le même contexte, monsieur.

Il existe une certaine perception d'impacts négatifs importants sur la pêche, mais ceux-ci sont relativement limités. Il y aurait des effets dans certaines zones précises, mais ils ne sont pas majeurs. Lors de la cartographie initiale, la zone provisoire était presque de... Nous l'avons réduite d'environ un quart à la suite des préoccupations exprimées par le secteur de l'aquaculture, en excluant les zones d'aquaculture actives.

La seule question qui devait être réglée par le zonage et des discussions plus poussées avec les pêcheurs concernait le chalutage de fond, principalement pour une petite entreprise de pétoncles.

Paul Connors: Merci beaucoup.

Monsieur le président, je souhaite profiter de ce moment pour déposer un avis de motion.

Le président: Allez-y, je vous prie.

Paul Connors: Les ports pour petits bateaux constituent une infrastructure essentielle à une pêche robuste et prospère. Des ports pour petits bateaux sûrs et bien entretenus facilitent les opérations de pêche et améliorent la sécurité des pêcheurs, des membres des communautés locales et des personnes qui travaillent près de l'eau. Les communautés et les pêcheurs souhaitent que le processus de financement et la conception des ports pour petits bateaux soient rationalisés et améliorés. Le nouveau gouvernement a été élu pour réduire les formalités administratives et éliminer les obstacles à l'industrie afin de permettre la croissance d'une économie canadienne forte.

Je demande donc que, conformément à l'article 108(2)(b) du Règlement, le Comité entreprenne une étude en six réunions sur le Programme des ports pour petits bateaux, son financement et sa mise en œuvre, la capacité des administrations portuaires à gérer et à réaliser des améliorations à petite échelle, et les améliorations qui peuvent être apportées pour réduire les formalités administratives et rationaliser le programme; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

Je peux déposer cette motion en français et en anglais.

• (1250)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors. Veuillez la faire circuler aux membres par l'intermédiaire du greffier.

Il s'agit bien sûr d'un avis seulement.

Paul Connors: Oui, c'est simplement un avis.

Le président: Vous devrez donner un préavis de 48 heures avant qu'elle puisse être mise aux voix, sauf si elle concerne les travaux du Comité.

Paul Connors: D'accord.

Le président: Nous passons maintenant à M. Deschênes.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Monsieur le président, moi aussi, j'aimerais donner avis d'une motion, et je suis très heureux de le faire, parce qu'elle porte sur un sujet qui revient souvent en Gaspésie, surtout dans la Baie-des-Chaleurs. La voici:

Que,

a) le Comité entreprenne une étude sur la gestion de la pêche récréative et traditionnelle aux coques (*Mya arenaria*) dans le Golfe du Saint-Laurent et la Baie-des-Chaleurs, et ce, dans un délai maximal de six mois;

b) l'étude porte spécifiquement sur:

(i) l'ouverture de nouveaux secteurs coquilliers ouverts à la cueillette dans la région de la Baie-des-Chaleurs et ailleurs dans le Golfe du Saint-Laurent,

(ii) la volonté citoyenne que de nouveaux sites soient ouverts,

(iii) l'évolution des ressources fédérales affectées à la pêche récréative et traditionnelle aux coques (myes) depuis 1980,

(iv) le fonctionnement du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM);

c) l'étude vise à identifier des solutions concrètes pour accroître le nombre de lieux ouverts à la cueillette récréative et traditionnelle, tout en garantissant la salubrité publique et la durabilité de la ressource, notamment par un réinvestissement dans les programmes d'analyse et une meilleure collaboration avec les communautés locales, autochtones et les municipalités;

d) le Comité invite à comparaître des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de Pêches et Océans Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada, des pêcheurs de coques, des représentants de la

nation Micmaq ainsi que des biologistes et autres experts en environnement travaillant pour des centres de recherche.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes. Je sais que cette motion a été distribuée aux membres. Comme je l'ai dit à M. Connors, un préavis de deux jours est requis pour proposer une motion, à moins que ce soit fait à huis clos.

Il vous reste environ une minute pour poser une question, si vous le voulez.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Richard Paton, dans l'état actuel des choses, comment qualifieriez-vous la façon dont le gouvernement fédéral vous consulte dans le cadre de l'établissement des aires marines protégées?

[Traduction]

Richard Paton: Depuis trois ans, nous avons consulté nos 13 communautés et élaboré un plan des aires protégées et conservées inuites du Qikiqtani. Dans ce contexte, nous avons collaboré avec le ministère des Pêches et des Océans pour mobiliser les collectivités du Haut-Arctique, au moyen de discussions et d'activités sur le terrain au cours des deux dernières années. Notre nouvel accord, appelé SINAA, prévoit d'ailleurs l'engagement des 13 communautés en partenariat avec le gouvernement fédéral.

À mon avis, cela s'inscrit directement dans l'atteinte des objectifs de conservation à l'échelle du Qikiqtani.

[Français]

Le président: Je suis désolé, mais c'est tout le temps que nous avons.

Nous allons passer à M. Gunn.

[Traduction]

Vous avez cinq minutes.

Aaron Gunn: Merci, monsieur le président.

Monsieur Heidt, vous avez indiqué que 17 Premières Nations soutiennent le plan et que vous les représentez aujourd'hui. Y a-t-il d'autres Premières Nations qui s'y opposent?

Aaron Heidt: À ma connaissance, certaines nations côtières n'ont pas appuyé le plan, et les partenaires ont respecté leur décision en évitant toute planification dans leurs territoires traditionnels.

Aaron Gunn: Pour quelles raisons s'y sont-elles opposées?

Aaron Heidt: Je ne participe pas aux discussions avec les nations qui ne sont pas partenaires. Cela relève du ministère des Pêches et des Océans, donc je ne peux pas me prononcer.

• (1255)

Aaron Gunn: Vous avez pourtant été impliqué dans les consultations à l'échelle de la région.

Vous dites ne pas savoir pourquoi. Y a-t-il des explications avancées quant aux motifs d'opposition de certaines Premières Nations?

Aaron Heidt: Je pourrais formuler des hypothèses, si vous le souhaitez.

Aaron Gunn: Oui. Il me semble qu'elles ont exprimé publiquement leurs motifs d'opposition.

Aaron Heidt: La nation Lax Kw'alaams, qui dépend fortement de la pêche commerciale, craint les répercussions sur ce secteur. En revanche, la nation Haida, la Première Nation Metlakatla et la nation Heiltsuk, qui sont aussi d'importantes nations de pêche commerciale, ont toutes appuyé le plan.

Aaron Gunn: Je veux clarifier un point qui n'a pas encore été éclairci devant ce comité. Les fermetures d'aires proposées auraient pour objectif, si je comprends bien votre position, d'éliminer les activités de pêche susceptibles de nuire à certaines caractéristiques écologiques que le plan cherche à protéger. Est-ce bien cela?

Aaron Heidt: C'est exact.

Aaron Gunn: Dans les aires protégées proposées, la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles est-elle toujours autorisée?

Aaron Heidt: Le plan indique que le Canada a des obligations juridiques envers les Premières Nations en vertu de l'article 35 et que chaque cas doit faire l'objet d'une évaluation conjointe pour déterminer si la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles est exercée.

Dans certains secteurs du réseau, elle est interdite, par exemple à Hoeya Sill et dans les récifs d'éponges du détroit d'Hecate. Dans d'autres aires marines protégées, comme à Gwaii Haanas, elle demeure permise.

Aaron Gunn: Des fermetures sont déjà en place. Vous avez indiqué que la plupart des fermetures proposées dans la biorégion du plateau Nord ne sont pas encore effectives.

Aaron Heidt: C'est exact.

Aaron Gunn: Nous parlons donc surtout des fermetures existantes.

Certaines excluent la pêche commerciale et récréative tout en permettant la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

Aaron Heidt: Parlez-vous des fermetures au sein du réseau, découlant des processus [*inaudible*] réseau?

Aaron Gunn: Sur la côte de la Colombie-Britannique, selon ce que j'ai entendu des personnes impliquées, on s'attend à ce que, dans la grande majorité des cas, la pêche commerciale soit exclue alors que la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles restera autorisée. Cela ne contredit-il pas l'objectif et ne risque-t-il pas de créer des fermetures fondées sur des distinctions raciales?

Aaron Heidt: Je formulerais deux observations. Une aire marine protégée n'est pas automatiquement une fermeture de pêche. Elle est définie selon ses objectifs de conservation. Dans certains cas, la fermeture des pêches est envisagée. Par ailleurs, le Canada a des obligations juridiques...

Aaron Gunn: Pourtant, l'objectif semble bien être la fermeture des pêches. C'est le...

Aaron Heidt: Non.

Aaron Gunn: Sinon, ce ne sont que des tracés sur une carte.

Aaron Heidt: Il y a 15 secteurs d'activité maritime en Colombie-Britannique, et chacun exerce une pression sur les écosystèmes. Nous évaluons ces pressions en fonction des objectifs de conservation.

La question dépasse largement la pêche. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, la pêche commerciale n'est qu'un secteur parmi plusieurs dans la biorégion du plateau Nord.

Aaron Gunn: Il s'agit tout de même du principal secteur économique lié aux activités sur l'eau.

Aaron Heidt: Le transport maritime, le tourisme maritime et l'aquaculture génèrent, en ce qui concerne le produit intérieur brut, des retombées supérieures en Colombie-Britannique.

Aaron Gunn: Changeons de sujet.

Vous avez indiqué avoir reçu 200 millions de dollars du gouvernement fédéral, mais que ce n'était qu'une partie du financement. D'où provenait le reste des fonds?

Aaron Heidt: La province de la Colombie-Britannique a contribué à hauteur de 60 millions de dollars, et environ 45 millions de dollars supplémentaires provenaient, si je ne m'abuse, d'organisations philanthropiques.

Aaron Gunn: Pouvez-vous nommer les organisations?

Aaron Heidt: Je ne peux pas vous les nommer. Je peux toutefois vous transmettre les coordonnées de Coast Funds, qui gère la fiducie. Celle-ci est inspirée du modèle de la fiducie Great Bear Rainforest, laquelle a permis la création de centaines d'entreprises et de milliers d'emplois dans la région de la mer Great Bear et de la forêt pluviale Great Bear.

Aaron Gunn: Vous avez indiqué que 17 Premières Nations soutiennent le plan. Ont-elles reçu un financement afin de renforcer leur capacité à y participer?

Aaron Heidt: À ma connaissance, chacune d'elles bénéficiait d'ententes de subventions et de contributions avec le ministère des Pêches et des Océans. Pour le reste, je ne peux pas me prononcer, car cela ne relève pas de mes fonctions.

Aaron Gunn: Trouvez-vous problématique que des groupes reçoivent des fonds du gouvernement fédéral afin d'appuyer un plan que ce même gouvernement propose?

Aaron Heidt: Ce n'est pas la façon dont j'ai perçu l'évolution du dossier au cours des 10 dernières années. Je dirais plutôt que ce sont les 17 Premières Nations qui ont poussé le ministère des Pêches et des Océans à adopter des mesures de conservation, compte tenu de leurs préoccupations quant à la santé des océans dans leurs territoires.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Cela conclut notre période de questions pour ce groupe de témoins.

Je remercie sincèrement les témoins de leur présence, que ce soit en personne après un long déplacement ou par vidéoconférence. Vos observations seront précieuses pour l'élaboration des recommandations issues de cette étude.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance afin de passer à la dernière partie de la réunion, qui se déroulera à huis clos. Les membres du public et les témoins sont priés de quitter la salle avant que nous reprenions.

Je suspends brièvement la séance.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>